

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0A1 / Noyau 0A1**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> SIRP - AVVCP	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8485-138848/A	<b>Date</b> 2012-08-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8485-138848	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BB-257-23055	
<b>File No. - N° de dossier</b> 257bb.W8485-138848	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-08-24</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martyn, Melanie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 257bb
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0180 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0549
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> ADM (MAT) DGAEPM ON CANADA	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**

**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

**Military Aircraft / Aéronefs Militaires**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**8C1, Place du Portage**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>SIRP for ACGP For the provision of Structural Inspection Repair Program (SIRP) services in support of one (1) Air Cadet Cessna L-19 Aircraft (Tail ID C-FTGA). Services include but are not limited to: labour, disassembly, inspection, cleaning, parts, calibration, repair, overhaul, assembly, testing, quality assurance and packaging to restore to a serviceable condition in accordance with the Statement of Work.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service completion date - 15 March, 2013.</li> </ul>	W8485	W8485	1	Each	\$	\$	See Herein	

## **Demande de proposition**

**Pour la fourniture de Structrual d'Inspection et de réparation programme (SIRP) de 1 un Cessna L-19 avions (queue ID: C-FTGA) à l'appui de l'Air des cadets à voile programme (PVVCA).**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Résumé
3. Comptes rendus

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS DE SOUMISSIONNAIRE**

1. Standard Instructions, Clauses et Conditions
2. Présentation des soumissions
3. Demande de renseignements - demande de soumissions
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Directives concernant la préparation de soumission
2. Exigences de soumission financières
3. Technique exigences de soumission
4. Exigences

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. La base de la sélection

Financières et techniques offre Plan d'évaluation (attaché)

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - SÉCURITÉ**

1. Exigences de sécurité
2. Programme des marchandises contrôlée

### **PARTIE 7 - RÉSULTANT DU CONTRAT CLAUSES**

1. **Exigence**
  - 1.1 Énoncé de travail
  - 1.2 Standard des Clauses et Conditions
  - 1.3 Sécurité exigence
  - 1.4 Contrat de défense
  - 1.5 Période de Performance
  - 1.6 Les autorités

- 1.7 Représentant de l'entrepreneur de
- 1.8 Lois applicables

## 2. Finances et administration

- 2.1 Base de paiement
- 2.2 Fluctuation des taux de change
- 2.3 Limitation des dépenses
- 2.4 Temps et vérification des prix du contrat
- 2.5 Assurance
- 2.6 Méthode de paiement - paiements d'étape
- 2.7 Facturation Instructions - demandes de paiement
- 2.8 Privilège - l'article 427 de la Loi sur les banques
- 2.9 Limitation de responsabilité
- 2.10 Rapports
- 2.11 Réunions et procès-verbaux
- 2.12 Heures supplémentaires

## 3. Technique et Assurance de la qualité

- 3.1 Avis des conflits de travail
- 3.2 Travail l'accès au Site
- 3.3 Procédures d'autorisation de travail
- 3.4 Achèvement de la tâche fermeture procédures
- 3.5 Certifications
- 3.6 Pièces de rechange Aviation militaire
- 3.7 Priorité des Documents
- 3.8 Étrangers
- 3.9 Marchandises contrôlées
- 3.10 Programme des marchandises contrôlées
- 3.11 Responsabilité de navigabilité
- 3.12 Autorité de l'Assurance qualité
- 3.13 ISO 9001 système de mesures la qualité - exigences (CAQ Q)
- 3.14 Libération des Documents (MDN)
- 3.15 Documentation de la version - distribution
- 3.16 Règlement des différends
- 3.17 La sécurité des vols de
- 3.18 Accès aux installations et équipements
- 3.19 Règlement sur Site des Forces canadiennes

### LISTE DES ANNEXES:

- Annexe « A » La base de paiement - proposition de prix
- Annexe « B » Enoncé de travail
  - Appendice 1 - Liste des exigences relatives aux données du contrat
  - Appendice 2 - Description d'élément de données
  - Appendice 3 - Fiche D'inspection CND
  - Appendice 4 - Formulaire du SIRP
  - Appendice 5 - Formulaire du CTS
  - Appendice 6 - Photos d'inspections CND
  - Appendice 7 - Photos schema de peinture

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-138848/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

257bbW8485-138848

Buyer ID - Id de l'acheteur

257bb

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-138848

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

L'appel d'offres est divisée en sept parties et annexes, comme suit:

Partie 1	informations générales
Partie 2	instructions de soumissionnaire
Partie 3	directives concernant la préparation des soumissions
Partie 4	procédures d'évaluation et de sélection
Partie 5	certifications: comprend les attestations à fournir
Partie 6	sécurité
Partie 7	clauses du contrat subséquent

Les Annexes comprennent les modalités de paiement et l'énoncé des travaux

### **2. Résumé**

Le ministère de la défense nationale (MDN) a une exigence pour la fourniture de structures services d'Inspection et réparation programme (SIRP) à l'appui d'un (1) avion de remorquage Cessna L-19 Bird Dog (queue ID C-FTGA) selon les directives de l'annexe « B », énoncé des travaux, jointe.

Le MDN a demandé une date d'achèvement de service obligatoire de 15 mars 2013.

Cette acquisition est soumise à la programme des marchandises contrôlées.

### **3. Comptes rendus**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander une séance d'information sur les résultats du processus d'appel d'offres des soumissions. Soumissionnaires doivent faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables de la réception des résultats du processus d'appel d'offres des soumissions. Le compte rendu peut être par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS DE SOUMISSIONNAIRE**

### **1. Standard Instructions, Clauses et Conditions**

Tous les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par titre sont mises hors de l'Acquisition Clauses et Conditions uniformisées (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/Acho-eng.jsp>) manuel publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Soumissionnaires qui soumettent une proposition d'accord d'être lié par les instructions, clauses et conditions de l'appel d'offres et d'accepter les clauses et conditions du contrat qui en résulte.

Le 2003 Instructions uniformisées - biens ou Services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de l'appel d'offres.

## 2. Présentation des soumissions

Offres doivent être soumises seulement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) unité de réception des soumissions par la date, heure et lieu indiquent sur la page 1 de l'appel d'offres. Les soumissions transmises par télécopieur à TPSGC ne seront pas acceptées.

## 3. Demande de renseignements - demande de soumissions

Toutes les demandes doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante de sept 7 jours avant la date de clôture des soumissions au plus tard. Demandes de renseignements reçues après que ce moment ne peut pas répondre.

Demandes de renseignements techniques qui sont de nature exclusive doivent être clairement marqués « propriétaires » à chaque élément pertinent. Éléments identifiés comme « propriétaire » seront traités comme tel sauf où le Canada détermine que l'enquête n'est pas de nature exclusive. Canada peut modifier les questions ou peut demander que le soumissionnaire faire, afin que la nature propriétaire de la question est éliminée, et l'enquête peut répondre à des copies de tous les soumissionnaires. Les demandes non présentées sous une forme qui peut être distribuée à tous les soumissionnaires ne peuvent pas répondre par le Canada.

## 4. Lois Applicables

Tout contrat qui en résulte doit être interprétée et régie, et a déterminé les relations entre les parties, par les lois en vigueur en Ontario.

Soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province canadienne ou territoire de leur choix sans affecter la validité de leur offre, en supprimant le nom de la province canadienne ou un territoire spécifié et en insérant le nom de la province canadienne ou d'un territoire de leur choix. Si aucun changement n'est fait, il reconnaît que les lois applicables spécifiées sont acceptables aux soumissionnaires.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Directives concernant la préparation de soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leurs offres dans les sections séparément liées comme suit :

Section I: soumission technique (2 copies papier et 1 mou copie sur disque)

Section II : Soumission financière (1 copie papier et 1 mou copie sur disque)

Section III : Certifications (1 imprimée pour chaque certificat applicable)

S'il y a une différence entre le libellé de la copie mou et le papier, le libellé de la copie papier auront priorité sur le libellé de la copie de mou.

Prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans toute autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de format décrites ci-dessous dans la préparation de leur offre :

- (a) utiliser du papier 8,5 x 11 pouces (216 x 279 mm) ;
- (b) utiliser un système de numérotation qui correspond à l'appel d'offres.

En avril 2006, le Canada a émis une politique diriger les ministères et organismes à prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement, politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-marchés publics et politique-politique-eng.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires sont invités à :

- 1) utilisation papier contenant certifiés comme provenant d'une forêt gérée durablement ou contenant au minimum 30 % de fibres recyclées ; et
- 2) utilisent un format écologique, y compris impression noir et blanche au lieu de la couleur d'impression, impression double face/duplex, à l'aide d'agrafes ou des clips au lieu de cerlox, Cerlox ou liants.

## 2. Exigences de soumission financières

Soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe « A », base de paiement - proposition de prix. Quantité totale de biens et de Services fiscaux ou de taxe de vente harmonisée doit figurer séparément, le cas échéant.

Aussi, soumissionnaire doit répondre à partie 4 - procédures d'évaluation et critères de sélection - technique et financière offre Plan d'évaluation. (attaché)

- 1) Les conditions financières et contractuelles obligatoires

## 3. Technique exigences de soumission

Dans leur soumission technique, le soumissionnaire doit expliquer et démontrer leur compréhension des exigences, comment qu'ils proposent répondre aux exigences et comment ils effectueront les travaux.

Soumissionnaire doit répondre à la partie 4 - procédures d'évaluation et critères de sélection - technique et financière offre Plan d'évaluation (ci-joint)

- 1) Exigences techniques obligatoires

## 4. Certifications exigence

Soumissionnaires doivent présenter les attestations requises en vertu de la **partie 5**.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- (a) les soumissions seront évaluées conformément à l'exigence de totalité de l'appel d'offres dont les critères d'évaluation technique et financière.
- (b) une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 1.1 Évaluation technique

Critères d'évaluation techniques obligatoires sont incluses dans les procédures d'évaluation et critères de sélection - technique et financière offre Plan d'évaluation (attaché)

### 1.2 Évaluation financière et contractuelle

Critères d'évaluation financière et contractuels sont inclus dans les procédures d'évaluation et critères de sélection - technique et financière offre Plan d'évaluation (attaché)

### 1.3 Évaluation du prix

1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
  - (a) canadienne axée sur les soumissionnaires doivent soumettre taux et prix fermes, canadiens des droits de douane et taxes d'accise inclus et biens et Services (TPS) ou ventes taxe harmonisée (TVH) exclus.
  - (b) basés à l'étranger les soumissionnaires doivent soumettre taux et prix fermes, canadiens des droits de douane, taxes d'accise et de TPS ou la TVH exclues. Canadiennes des droits de douane et taxes d'accise payables par le Canada seront ajoutera, pour fins d'évaluation seulement, les prix soumis par les soumissionnaires basés à l'étranger.
2. À moins que l'appel d'offres exige expressément des soumissions qui sera soumis en monnaie canadienne, soumissions présentées en monnaie étrangère seront converties en dollars canadiens aux fins de l'évaluation. S'appliquera le taux donné par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de soumissions, ou à une autre date spécifiée dans l'appel d'offres, comme un facteur de conversion pour les soumissions présentées en monnaie étrangère.
3. Bien que le Canada réserve le droit d'attribuer le contrat soit sur une FCA - transporteur libre ou la Destination de la DDP, Canada demande que les soumissionnaires fournissent prix basé sur la Destination de la DDP. Soumissions seront évaluées sur une base de Destination de la DDP.
4. Aux fins de l'appel d'offres, les soumissionnaires avec une adresse au Canada sont considérés comme soumissionnaires basée au Canada et aux soumissionnaires une adresse hors du Canada sont considérés comme des soumissionnaires basés à l'étranger.

## 2. La base de la sélection

Pour être déclaré recevable, une candidature doit :

- (a) se conformer à toutes les exigences de l'appel d'offres ;
- (b) répondre à tous les critères d'évaluation financière, contractuelle et technique obligatoire ;  
et

- (c) être techniquement conforme basé sur leurs réactions aux différents éléments inclus dans l'énoncé des travaux.

Appels d'offres non réunion (a) ou (b) ou (c) sera déclarée irrecevable. La soumission recevable avec le plus bas prix évalué est recommandée pour l'attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations requises pour obtenir un contrat. Canada déclarera une soumission non conforme si les attestations requises ne sont pas terminées et présentées à la demande.

Conformité avec les certifications soumissionnaires de fournir au Canada est assujéti à une vérification par le Canada au cours de la période d'évaluation de soumission (avant l'attribution d'un contrat) et après attribution d'un contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des informations supplémentaires vérifier la conformité des soumissionnaires avec les certifications avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée irrecevable si aucune certification faite par le soumissionnaire est fautive, si faite sciemment ou inconsciemment.

Défaut de se conformer aux certifications ou de se conformer à la demande de l'autorité contractante pour plus d'informations aussi rendra la soumission non conforme.

### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat:**

Les certifications ci-dessous doivent être rempli et soumis avec la soumission mais peut aussi être soumis par la suite. Si aucune de ces attestations n'est pas remplie et présentée à la demande, l'autorité contractante sera donc informer le soumissionnaire et fournir le soumissionnaire avec un laps de temps imparti satisfaire à l'exigence. Omission de se conformer à la demande de l'autorité contractante et satisfaire à l'exigence dans ce laps de temps rendra la soumission non conforme.

#### **1.1 Ancien fonctionnaire Certification (A3025T, 2010-01-11)**

#### **1.2 Code de conduite Certification - consentir à une vérification de dossier criminel**

- i Soumissionnaires je dois soumettre à leur soumission, par l'invitation à soumissionner date de clôture:
- (a) une liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
  - (b) un formulaire dûment complété et signé consentement à une vérification du dossier criminel (PWGSC-TPSGC 229), pour chaque personne nommée dans la liste.

#### **1.3 Expérience**

Le soumissionnaire atteste que tous les renseignements fournis dans la documentation présentée avec sa soumission, notamment les informations relatives à l'expérience et l'histoire, de travail a été vérifié par le soumissionnaire pour être vrais et exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu proposé par le soumissionnaire pour l'exigence est capable d'effectuer le Workdescribed dans le contrat qui en résulte.

## **PARTIE 6 - SÉCURITÉ**

**1. Exigences de sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité associé à cet achat.

**2. Programme des marchandises contrôlée (A9130T 2011-05-16)****PARTIE 7 - RÉSULTANT DU CONTRAT CLAUSES**

Les Clauses et Conditions suivantes s'appliquent aux et font partie de tout contrat résultant de l'appel d'offres :

**1. EXIGENCE****1.1 Énoncé de travail**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'annexe « B », déclaration de Travail.

**1.2 Standard des Clauses et Conditions**

Toutes les Clauses et Conditions identifiées dans le contrat par titre, date et numéro de l'article sont énoncées dans la norme Acquisition Clauses et Conditions (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng.jsp>) Guide publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2010C General Conditions - complexité moyenne - Services (2011-05-16), s'appliquent aux et font partie du contrat.

**1.3 Sécurité exigence**

Il n'y a aucune exigence de sécurité associé à cet achat.

**1.4 Défense un contrat (A9006C 2008-05-12)****1.5 Période de Performance**

La période de rendement de ce contrat sera à compter de la date d'attribution du contrat au **15 mars 2013**.

**1.6 Les autorités****Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Melanie Martyn  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
La défense et les grands projets de secteur  
11 Rue Laurier, Gatineau (Québec)  
K1A 0 S 5  
Tél: 819-956-0180  
Courriel : melanie.martyn@pwgsc-tpsgc.gc.ca

---

L'autorité contractante (**CA**) est responsable de la gestion du contrat et de toute modification du contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit exécuter pas travailler plus d'ou à l'extérieur de la portée du contrat fondée sur des demandes orales ou écrites ou des instructions de quelqu'un d'autre que l'autorité contractante.

### Responsable des achats

Responsable des achats pour le contrat est :

Quartier général de la défense nationale  
101 Promenade du colonel By  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0 K 2  
Attn: DAP 4-4-2  
Tél: 613-998-9178

L'autorité des marchés publics (**PA**) est le gestionnaire des finances du MDN d'approvisionnement responsable de l'approvisionnement du MDN, approvisionnement, gestion financière et un soutien logistique pour le contrat. Le PA autorise les travaux et pièces détachées ordonne, prévoit la signature d'approbation pour un formulaire d'autorisation de travail (MDN 626) et surveille toutes les dépenses pour assurer des flux de trésorerie adéquate et cohérente. Toute modification proposée à la portée de l'ouvrage peut être discutée avec le PA, mais tout changement qui en résulte seulement peut être confirmé par une modification du contrat délivrée par l'amendement CA ou un 626 MDN délivré par l'autorité palestinienne.

### Responsable technique

L'autorité technique du contrat est :

Quartier général de la défense nationale  
101 Promenade du colonel By  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0 K 2  
Attn: AEPM(TH) 8/D CAD 5-5  
Tél: 613-993-2803

L'autorité technique (**TA**) est le représentant du ministère ou de l'Agence pour qui le travail est réalisé en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Questions d'ordre techniques peuvent être discutées avec l'autorité technique ; Cependant, l'autorité technique a pas le pouvoir d'autoriser des modifications apportées à la portée des travaux. Modifications à la portée de le œuvre est possible uniquement grâce à une modification du contrat délivrée par l'autorité contractante.

## 1.7 Représentant de l'entrepreneur

À déterminer.

## 1.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi et déterminé les relations entre les parties, par les lois en vigueur en Ontario.

---

## 2. FINANCIER ET ADMINISTRATIF

### 2.1 Base de paiement

Voir annexe « A », base de paiement - proposition de prix.

### 2.2 Fluctuations des taux de change

1. Sauf disposition contraire dans l'appel d'offres, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
2. Les soumissionnaires peuvent demander le Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Cette demande doit être faite spécifiquement au moment de l'appel d'offres.
3. La composante de devises étrangères est définie comme élément du prix qui est directement touché par les fluctuations du taux de change. Il pourrait inclure le prix net FAB usine du fabricant étranger, coûts d'obligation applicable, d'accise impôt, marchandises et Services fiscaux ou taxe de vente harmonisée, le cas échéant, frais d'entrée, frais de transport ou frais de livraison payables en devises étrangères et tous les autres frais associés étant l'importateur attiré, si elles proviennent d'et doivent être payés en devises étrangères.
4. La valeur étranger de la composante de devises de la soumission ou négociée du prix doit être fournie dans la soumission. Formulaire PWGSC-TPSGC 9411, demande des ajustements de taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si les paiements d'étape sont proposées, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus, le composant de devises associé à chaque événement marquant.
5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins d'évaluation, le taux de midi cité par la Banque du Canada comme étant en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date qui peuvent être spécifiés dans l'appel d'offres, sera appliqué comme le facteur de conversion initial de la devise spécifiée. (Colonne 3 de la formule ci-dessus se terminera par l'autorité contractante.)
6. Les tarifs proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptées aux fins de cette disposition de rajustement du taux de change.
7. Si il y a 2 deux des soumissions identiques, et pourvu que l'offre sélectionnée pourrait encore être considéré comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera accordée à l'enchérisseur qui assume tout ou partie du risque de change adaptation au soumissionnaire qui ne présume pas de ce risque. Par ailleurs, la préférence sera accordée à l'enchérisseur qui assume tous les risques d'ajustement de taux de change au cours d'un soumissionnaire qui ne suppose qu'une partie de ce risque.
8. Le Canada paiera le montant de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le taux de midi à la date de paiement par le Canada ou, le cas échéant, conformément à l'une des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C ou C3030C.

### 2.3 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser \$ TBD.

Droits de douane et des biens et des Services fiscaux ou taxe de vente harmonisée est supplémentaires, le cas échéant.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou dans le prix du travail résultant des modifications de conception, des modifications ou des interprétations de le œuvre, sera autorisée ou versée à la Entrepreneur à moins que ces modifications de conception, des modifications ou interprétations ont été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans le travail. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ou fournir tout service qui entraînerait la responsabilité totale du Canada étant dépassée avant d'obtenir l'approbation écrite de l'autorité contractante. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit sur la pertinence de cette somme:

- (a) lorsqu'il est 75 % commis, ou
  - (b) quatre 4 mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - (c) dès que l'entrepreneur estime que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
- selon la première éventualité.

Si la notification est pour fonds insuffisants de contrat, l'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante une estimation écrite pour les fonds supplémentaires nécessaires. Disposition de ces informations par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.

## **2.4 Temps et vérification du contrat des prix (C0710C, 2007-11-30)**

## **2.5 Assurance (G1005C 2008-05-12)**

## **2.6 Méthode de paiement - paiements d'étape**

1. Le Canada fera des paiements d'étape (conformément à l'annexe de jalons détaillés dans l'annexe « A », base de paiement), jusqu'à 85 % du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - (a) une demande précise et complète pour paiement à l'aide du formulaire PWGSC-TPSGC 1111, réclamation de paiement et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions facturation prévues au contrat ;
  - (b) tous les certificats qui figurent sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signés par les représentants autorisés respectifs;
  - (c) tous les travaux associé à l'étape et le cas échéant des produits requis ont été complété et accepté par le Canada.
2. Le solde du montant à payer sera payé conformément aux dispositions relatives au paiement du contrat dès l'achèvement et la livraison de tous les travaux requis en vertu du contrat, si le travail a été accepté par le Canada et une demande finale de paiement est soumise.

## **2.7 Facturation Instructions - demande de paiement**

L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement à l'aide du formulaire PWGSC-TPSGC 1111, réclamation de paiement.

Chaque demande doit démontrer :

- (a) toutes les informations requises sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) tous les renseignements applicables en détail dans la section intitulée « Présentation de la facture » des conditions générales;
- (c) une liste de toutes les dépenses;
- (d) les dépenses plus profit au prorata ou frais;
- (e) la description et la valeur de l'étape revendiquée comme détaillé dans le contrat.

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie des feuilles de temps à la fois réclamée;
- (b) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour toutes les dépenses directes, de déplacement et de subsistance;
- (c) une copie de la rapports progrès mensuel conformément à l'Article 34 de l'annexe « B ».

Les produits et Services impôt ou taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), le cas échéant, doit être calculée sur le montant total de la créance avant la retenue est appliquée. À l'époque de que la retenue est demandée, aucune TPS/TVH payable que n'est revendiquée et payables en vertu de les demandes précédentes de paiements échelonnés.

L'entrepreneur doit préparer et certifier un Original et deux 2 copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 et transmettre à l'autorité contractante pour la certification.

L'autorité contractante transmettra ensuite l'Original au Bureau de paiement pour la certification restante et l'action de paiement.

L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes jusqu'à ce que tous les travaux identifié dans la demande sont terminée.

## **2.8 Privilège - l'article 427 de la Loi sur les banques (H4500C 2010-01-11)**

## **2.9 Limitation de responsabilité**

Conformément à la politique du Conseil du Trésor sur la prise de décision en limitant la responsabilité entrepreneur dans les contrats d'approvisionnement de Couronne, cette acquisition s'inscrit dans le modèle 1 et 11 de regroupement des produits - aérospatiale, Marine, systèmes électroniques et produits d'armement et est considérée comme à faible risque. La limitation spécifique de responsabilité sera fixée à la valeur du contrat.

## **2.10 Rapports**

L'entrepreneur devra soumettre des rapports comme appelé à l'annexe « B », énoncé des travaux.

## **2.11 Réunions et procès-verbaux**

Lorsque les procès-verbaux des réunions est requis, l'entrepreneur sera responsable de leur prise et leur préparation à un format approuvé par l'autorité palestinienne. L'entrepreneur devra soumettre les minutes à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou le PA comme réalisé lors de la réunion, dans les cinq 5 jours suite à la réunion.

---

Programme des réunions d'examen (priorités techniques) se tiendront conformément à l'annexe « B », énoncé des travaux.

Dans les cinq 5 jours ouvrables de la réception d'une entreprise du contrat, l'entrepreneur communiquera avec l'autorité contractante pour déterminer si une séance de pré-production est nécessaire. Toutes les réunions de pré-production se tiendra dans les installations de TPSGC ou du MDN.

## **2.12 Heures supplémentaires**

L'entrepreneur doit exécuter pas des heures supplémentaires en vertu du contrat à moins d'autorisation à l'avance et par écrit par le CA. Toute demande de paiement doit être accompagnée d'une copie de l'autorisation des heures supplémentaires et d'un rapport contenant les détails des heures supplémentaires effectuées conformément à l'autorisation écrite.

## **3. TECHNIQUE ET L'ASSURANCE QUALITÉ**

### **3.1 Avis des conflits du travail (Z1601C, 1992-04-01)**

### **3.2 Travail l'accès au Site**

Les représentants autorisés du Canada doivent avoir accès à tout site où toute partie des travaux est réalisé en tout temps durant les heures de travail pour faire des examens et des tests du travail qu'ils ont peut-être cru bon.

Cela inclut tous les aspects du travail p. ex., fabrication, fabrication, essais, emballage, etc.. En outre, il y a peut-être une exigence pour les représentants de ces autorités (p. ex., personnel de catalogage) d'avoir le même accès à des fins liées à leurs fonctions exercées en vertu des conditions du contrat.

À son tour, il peut y avoir une exigence pour le représentant de l'entrepreneur (s) à visiter des sites régionaux de MDN PVVCA sur une base demandée au fur et à mesure. Avant chaque visite, l'entrepreneur doit fournir les dates, les noms du personnel, itinéraire, etc. pour le TA qui sera responsable de l'autorisation.

L'accès est limité aux heures de fonctionnement normal et est soumis à l'avis préalable et le respect de nous, exportation et les exigences de sécurité et les restrictions, le cas échéant.

### **3.3 Procédures d'autorisation de travail**

L'entrepreneur doit conserver uniquement les éléments pour lesquels elle a reçu l'autorisation conformément à l'annexe « B », énoncé des travaux. Priorités de maintenance seront pris en charge selon les renseignements fournis dans la liste des exigences données du contrat (AMAC) et les DESCRIPTIONS d'éléments de données (DID) de l'annexe « B ». L'entrepreneur doit se conformer également à la direction figure à l'annexe « B » de ce contrat, et telles autres avions liées procédures peut être informé de temps en temps.

Une demande sur un contrat (MDN 626) sera délivrée décrivant la condition de travail, fournissant les échéances pour les produits livrables et indiquant les types de rapports nécessaires fondées sur les estimations de travail fournies par l'entrepreneur, (voir l'annexe « B », l'article 3.6 pour plus de détails sur les estimations de la tâche).

L'entrepreneur peut seulement entreprendre les tâches après avoir reçu une 626 de MDN dûment signé de l'autorité palestinienne.

Si à tout moment pendant le travail, il devient évident que le niveau autorisé des dépenses sera dépassé, l'entrepreneur doit immédiatement cesser le travail et soumettre une estimation révisée de financement ou une annexe, le cas échéant et une explication claire de la raison pourquoi les prévisions de l'entrepreneur ne sont plus valide à l'AP et attendre que d'autres directives. En aucune circonstance est le niveau autorisé des dépenses à être dépassée.

Les coûts estimatifs mentionnés ci-dessus doivent inclure tous les frais applicables, matériel, sous-traitance, voyage et frais de subsistance, profit il y a lieu, taxe de vente harmonisée et autres taxes applicables.

Travail sur n'importe quelle tâche ne peut pas commencer avant la date à laquelle le MDN 626 est signé par les autorités de gouvernement canadien applicable.

Une demande sur un contrat (MDN 626) d'un dollar faible multitâche (moins de 1 000,00 \$) sera autorisée par un fax ou email message décrivant la condition de travail, fournissant les échéances pour les produits livrables et indiquant les types de rapports requis. L'entrepreneur peut seulement entreprendre les tâches après avoir reçu le message de télécopie/courriel de la PA/TA. Une copie de ces autorisations doit être fournie à l'autorité contractante.

### **3.4 Tâche fin-fermeture procédures**

Si à tout moment, l'entrepreneur sent un projet spécifique ou une tâche a été achevée ou a été inactif pendant une période d'au moins six 6 mois, les mesures suivantes doivent être prises pour demander la fermeture:

Tous les coûts réels doivent être finalisés et détaillées qui est nécessaire pour chaque projet pris en considération pour la fermeture. Sera fait référence aux rapports ou lettres concernant le projet le cas échéant;

Une lettre doit être soumise à la fermeture de demande PA des projets;

Fermeture sera soumis à l'acceptation de la PA des résultats finaux du projet et tâches. Le cas échéant, la PA autorisera la fermeture;

Dans les cas où des fonds autorisés ne étaient pas dépensés pour effectuer des tâches spécifiques, ces fonds sont considéré comme retourné au contrat de financement de base pour re-délivrance et re-distribution au besoin.

### **3.5 Certifications (A3015C 2008-12-12)**

### **3.6 Pièces de rechange Aviation militaire (A0301C 2007-05-25)**

### **3.7 Priorité des Documents**

S'il y a une différence entre le libellé de tous les documents qui figurent sur la liste, le libellé du document qui apparaît sur la liste a la priorité sur la formulation de tout document qui apparaît par la suite sur la liste.

1. Les Articles de Convention;
2. 2010C Conditions générales - complexité moyenne - Services;

3. L'annexe « A », base de paiement;
4. L'annexe « B » énoncé de travail;
5. La proposition de soumissionnaires, datée du TBD.

### 3.8 Étrangers (A2001C, 2006-06-1) ou (A2000C 2006-06-16)

### 3.9 Marchandises contrôlées (B4060C 2011-05-16)

### 3.10 Programme des marchandises contrôlées (A9130T 2011-05-16)

### 3.11 Responsabilité de navigabilité

En ce qui concerne les travaux visé dans le présent document, l'entrepreneur doit assumer toutes les responsabilités de navigabilité normalement assumées par le titulaire d'un certificat d'exploitation de l'aéronef. Ces travaux doit être effectué conformément aux règlements, politiques et procédures de Transports Canada. Le point de contact pour les questions de navigabilité est la TA du contrat. Voir l'annexe « B », énoncé des travaux pour plus de détails.

### 3.12 Autorité de l'Assurance qualité (MDN) (D5510C, 2011-05-16) ou (D5515C 2010-01-11)

### 3.13 ISO 9001:2008 systèmes de Management qualité - exigences (CAQ Q) (D5540C 2010-08-16)

### 3.14 Libération des Documents (MDN) (D5605C 2010-01-11) ou (D5606C 2012-07-16)

### 3.15 Communication - distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de sortie dans un format électronique actuel et de les distribuer comme suit:

- (a) marqué de la copie d'un (1) destinataire par la poste: « Attention : recettes agent »;
- (b) deux (2) copie avec envoi (dans une enveloppe imperméable à l'eau) au destinataire;
- (c) une (1) copie à l'autorité contractante;
- (d) une (1) copie a:

Quartier général de la défense nationale  
 Édifice Mgén George R. Pearkes  
 101 Promenade du colonel By  
 Ottawa, ON K1A OK2  
 Attention : **DAEPM (TH) 8**

- (e) Une (1) copie à la qualité de représentant de l'Assurance ;
- (f) Une copie de l'entrepreneur ; et
- (g) pour les entrepreneurs de tous les non canadiens, une 1 copie à :

Administration de contrat DAQ  
 Quartier général de la défense nationale  
 Édifice Mgén George R. Pearkes  
 101 Promenade du colonel By  
 Ottawa, ON K1A OK2  
 Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

### 3.16 Règlement des différends

---

Tout différend qui pourrait survenir en vertu du contrat, en ce qui concerne les droits, les devoirs et les obligations des parties doit être consigné par écrit et soumis pour la résolution de croissants des niveaux de la gestion des parties respectives, jusqu'au niveau de directeur général au sein du ministère des travaux publics et Services gouvernementaux.

Si un différend ne peut être résolu par la satisfaction mutuelle des parties après de longues, négociations de bonne foi par les niveaux croissants de gestion, les parties tenteront d'établir un mécanisme de règlement des litiges mutuellement acceptable. Si, après des négociations de bonne foi, les parties ne s'entendent pas sur un tel mécanisme, puis ou l'autre partie peut poursuivre la résolution du litige à un tribunal de juridiction compétente.

- 3.17 La sécurité des vols de (B4064C 2008-05-12)**
- 3.18 Accès aux installations et aux équipements (B9028C 2007-05-25)**
- 3.19 Règlement sur les Site de Forces canadiennes (A9062C 2011-05-16)**

---

## **PARTIE 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection**

### **Plan d'évaluation des soumissions FINANCIÈRES et TECHNIQUES**

Le plan d'évaluation des soumissions financières et techniques définit le processus d'évaluation et de classement des propositions soumises et formule des recommandations pour la sélection de la proposition préférée quant à la satisfaction des besoins du ministère de la Défense nationale(MDN).

#### **Objet**

Le présent plan d'évaluation des soumissions vise à fournir au MDN et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) les procédures, les méthodes et le plan d'ensemble nécessaires pour évaluer les propositions des entrepreneurs en réponse à la demande de propositions (DP). Les instructions visent à orienter les évaluateurs et à fournir une approche uniforme pour l'évaluation de chaque aspect des propositions des soumissionnaires. L'utilisation efficace de ce plan entraînera le classement global des propositions et la formulation d'une recommandation en vue de la sélection d'un entrepreneur principal.

#### **1. Plan d'évaluation des soumissions financières**

##### **1.1 Exigences financières obligatoires**

Afin de s'assurer que les soumissionnaires ont la capacité financière requise pour s'acquitter des travaux demandés, ces derniers doivent fournir l'information financière exigée par l'autorité contractante au cours de la phase d'évaluation. L'information financière qui devra être fournie sur demande inclut, sans toutefois s'y limiter, les plus récents états financiers vérifiés des soumissionnaires ou les plus récents états financiers certifiés par leur agent financier principal. La proposition d'un soumissionnaire sera déclarée non conforme s'il ne fournit pas l'information financière demandée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande.

S'il advenait qu'une soumission soit jugée irrecevable parce qu'il aura été déterminé que le soumissionnaire n'a PAS la capacité financière requise pour s'acquitter des travaux demandés, un avis officiel à cet effet lui serait transmis.

##### **1.2 Exigences contractuelles obligatoires**

Les propositions des soumissionnaires doivent comprendre ce qui suit :

- I. La page couverture du formulaire de DP, signé par une personne dûment autorisée à signer au nom de l'entreprise du soumissionnaire, dans l'espace réservé à cet effet à la page 1 de la DP, qui témoigne de l'acceptation de toutes les modalités de cette DP.
- ii. Les soumissionnaires doivent indiquer le nom et le numéro de téléphone d'un représentant avec qui l'on pourra communiquer pour obtenir des précisions ou d'autres renseignements relatifs à leur proposition.

### 1.3 Évaluation de la proposition de prix

Les tableaux qui suivent sont fournis à titre d'information seulement et seront utilisés par l'État pour calculer les offres financières totales aux fins d'évaluation des soumissions.

Les montants seront tirés des renseignements soumis à l'annexe A, Base de paiement – Proposition de prix par les soumissionnaires.

**Tableau 1**

<b>Services du Programme d'inspection structurale et de réparation des aéronefs(PISRA)</b>	<b>Prix ferme fixe</b>
Démontage	
Inspection (y compris les essais non destructifs[END])	
Intégration des certificats de type supplémentaires(CTS)	
Remontage	
Services de peinture	
<b>Total pour l'évaluation :</b>	

**Tableau 2**

<b>Services du PISRA</b>	<b>Taux</b>	<b>Heures</b>	<b>Total pour l'évaluation :</b>
<b>RÉPARATIONS</b>		<b>100</b>	

---

**OFFRE FINANCIÈRE TOTALE : \_\_\_\_\_**

Les offres financières totales (aux fins d'évaluation) seront calculées comme suit :

Total du tableau 1 + total du tableau 2 = total de l'offre financière.

**2. Plan d'évaluation des soumissions techniques**

Le plan d'évaluation des soumissions techniques expose les objectifs, les critères de sélection et le processus d'évaluation qui seront appliqués à l'aide d'exigences obligatoires et d'une liste de vérification de la conformité technique. Les propositions doivent satisfaire aux exigences obligatoires pour être considérées recevables.

**2.1 Exigences techniques obligatoires**

Une exigence obligatoire est une exigence qui doit être remplie pour que les propositions des soumissionnaires soient évaluées davantage. La conformité ou la non-conformité aux exigences obligatoires sera établie avant la notation de sorte que les propositions non conformes seront éliminées.

**2.1.1 Attestation de conformité**

Les soumissionnaires doivent remplir une attestation de conformité pour confirmer qu'ils ont abordé chaque élément de l'énoncé des travaux(EDT). Sur une base article par article, les soumissionnaires devront indiquer l'une des deux réponses suivantes :

- (a) CONFORME – volonté de respecter ou d'accepter la clause ou les conditions sous tous rapports aucune autre explication n'est requise;
- (b) NON CONFORME – dans cette situation, le soumissionnaire doit indiquer spécifiquement tous les points auxquels il ne se conformera pas.

Les termes tels que «conforme à l'esprit», «entendu» ou d'autres termes du même genre sont inadmissibles et leur utilisation entraînera le rejet de la proposition.

Les soumissionnaires doivent faire des renvois afin d'indiquer clairement où les renseignements relatifs à chaque exigence de l'EDT se trouvent dans leur document de proposition.

**2.1.2 Expérience**

L'entrepreneur ou ses sous-traitants doivent être en mesure d'effectuer des réparations structurales sur des avions Cessna 305 (L-19) et doivent avoir acquis de l'expérience dans la prestation des services d'inspections, d'essais non destructifs et de réparation pour des avions Cessna au cours des cinq (5) dernières années. La preuve de la prestation de ces services doit être fournie et doit être antérieure à la date d'affichage de la DP initiale.

**2.1.3 Licences**

L'entrepreneur ou le sous-traitant doit fournir la preuve qu'il détient une licence d'organisme de maintenance accrédité (OMA) valide, ou l'équivalent. L'entrepreneur doit détenir les licences appropriées pour exécuter tous les travaux nécessaires à l'installation complète des CTS indiqués au paragraphe 3.4 de l'annexe B. Le personnel exécutant les travaux doit être dûment accrédité par Transports Canada, ou l'équivalent, en ce qui a trait aux tâches entreprises.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-138848/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

257bbW8485-138848

Buyer ID - Id de l'acheteur

257bb

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-138848

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

#### **2.1.4 Calendrier**

L'avion doit être accepté par le MDN au plus tard le 15mars2013.

## 2.2 Évaluation des propositions techniques

Les propositions techniques des soumissionnaires seront évaluées selon les réponses aux différents éléments inclus dans l'EDT (voir la liste d'éléments ci-dessous).

Les propositions des soumissionnaires seront évaluées conformément aux critères du tableau ci-dessous. Il est impératif qu'ils abordent chacun des éléments de façon suffisamment détaillée pour que les évaluateurs du MDN aient une compréhension complète des capacités de l'entreprise relativement au PISRA.

### Éléments de l'EDT :

#### 2.0 Documents applicables :

Tous les éléments

#### 3.0 Tâches :

Éléments 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5

#### 4.0 Produits livrables et rapports :

Tous les éléments

#### 5.0 Assurance de la qualité :

Éléments 5.1, 5.2 et 5.3

#### 6.0 Sécurité :

Élément 6.1

#### 7.0 Lieu des travaux :

Élément 7.1

### critères d'évaluation de l'évaluateur

**EXCELLENT** – L'énoncé du soumissionnaire dépasse largement l'exigence. Le soumissionnaire possède une compréhension approfondie de l'exigence. Le risque lié à l'exécution du travail est très minime.

(Subjectivement, il s'agit d'une excellente approche)

**ADÉQUAT** – L'énoncé du soumissionnaire répond à l'exigence. Le soumissionnaire comprend l'exigence. Le risque lié à l'exécution du travail est faible. Des lacunes mineures ont été relevées, mais ces dernières ne nuiront pas à l'exécution du contrat.

(Subjectivement, il s'agit d'une approche adéquate qui aborde les points clés)

**INADÉQUAT** – L'énoncé du soumissionnaire ne répond pas à l'exigence. Le soumissionnaire ne semble pas avoir compris l'exigence. L'énoncé n'est pas suffisamment explicite quant à la façon dont les exigences seront satisfaites. Il y a un risque important que des incertitudes aient des répercussions négatives sur l'exécution du travail. Des lacunes ont été relevées et ces dernières pourraient nuire à l'exécution du contrat.

(Subjectivement, les données sont marginales et l'énoncé manque de détails)

Une proposition technique sera déclarée non conforme si l'une ou l'autre des conditions suivantes existe :

- Une note inférieure à **ADÉQUAT** est attribuée pour tout élément susmentionné.

#### Restrictions

Ce plan d'évaluation des soumissions techniques est assujéti aux restrictions suivantes :

- Les propositions des entrepreneurs doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires en vue de se qualifier pleinement pour l'évaluation.
- Il doit y avoir une ou plusieurs propositions entièrement qualifiées en réponse à la DP afin qu'elles soient présentées à l'autorité chargée de la révision de l'évaluation pour approbation.
- Les propositions des soumissionnaires doivent être reçues dans le format précisé dans la DP.
- Les propositions des soumissionnaires doivent aborder les sujets requis dans la DP et les soumissionnaires doivent s'assurer que de l'information pertinente est fournie pour que l'évaluateur soit en mesure d'évaluer adéquatement la capacité des soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-138848/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

257bbW8485-138848

Buyer ID - Id de l'acheteur

257bb

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-138848

---

### **2.3 Sélection finale de l'entrepreneur**

Parmi les propositions techniques jugées conformes, l'entrepreneur ayant présenté la proposition recevable la moins coûteuse se verra attribuer un contrat.

### Annexe "A"

#### Base de paiement – Proposition de prix (À remplir par le soumissionnaire)

À condition que l'entrepreneur démontre un rendement satisfaisant dans l'exécution de ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé une combinaison des prix fixes fermes et des taux horaires fermes. Le profit sera inclus dans les prix et le taux.

Le «*taux horaire ferme*» représente un taux horaire ferme à facturer pour chaque heure travaillée et est calculé au prorata pour toute période de moins d'une heure.

#### Services du PISRA

Pour la prestation de services du PISRA à l'appui de l'avion-remorqueur Cessna L-19 Bird Dog, l'entrepreneur sera payé des prix fixes fermes pour les services du PISRA suivants :

Services du PISRA	Prix ferme fixe (À remplir par le soumissionnaire)
Inspection (y compris les END)	
Intégration des CTS	
Démontage	
Remontage	
Services de peinture	

## Services du PISRA – Réparations

Le niveau d'effort démontré dans ce tableau est une estimation établie de bonne foi qui ne constitue en rien un engagement de l'État. Il n'est fourni qu'à des fins d'évaluation.

Pour la prestation de services du PISRA à l'appui de l'avion-remorqueur Cessna L-19 Bird Dog, l'entrepreneur sera payé un taux horaire ferme comme suit :

Services du PISRA	Taux/Heure (À remplir par le soumissionnaire)	Heures	Total
RÉPARATIONS		100	

### Calendrier des paiements d'étape (retenue de moins de 15% sur chaque service exigé).

1. À déterminer \$ Démontage terminé
2. À déterminer \$ Rapport d'inspection du PISRA et plan de réparations proposé terminés et reçus par le MDN
3. À détermine \$ Réparations terminées (taux horaire pour les travaux de réparation x nombre d'heures)
4. À déterminer \$ Intégration des CTS
5. À déterminer \$ Remontage terminé
6. À déterminer \$ Remise à neuf terminée
7. À déterminer \$ Livraison de l'avion/vol d'essai/inscriptions dans les registres terminés et acceptés par le MDN

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-138848/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

257bbW8485-138848

Buyer ID - Id de l'acheteur

257bb

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-138848

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Annexe "B"**

**ÉNONCÉ DE TRAVAIL**

**POUR COMPLÉTER LE PROGRAM D'INSPECTION ET RÉPARATION STRUCTURELLE**

**POUR UN CESSNA L-19 (ENREGISTREMENT C-FTGA) DES CADETS DE L'AIR**

## **Table des Matières**

Liste d'Acronymes

### **1.0 PORTÉE**

- 1.1 Objectif
- 1.2 Informations Supplémentaires
- 1.3 Expérience
- 1.4 Qualifications
- 1.5 Date butoir

### **2.0 DOCUMENTS APPLICABLES**

- 2.1 Documentation

### **3.0 TÂCHES**

- 3.1 Portée
- 3.2 Composantes
- 3.3 Tâche 1: Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle
- 3.4 Tâche 2: Certificats de Type Supplémentaires
- 3.5 Tâche 3: Déplacements
- 3.6 Autorisation des tâches

### **4.0 DOCUMENTS À SOUMETTRE**

- 4.1 Estimé de Tâches
- 4.2 Horaire de Travail/Liste des Étapes Majeures
- 4.3 Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle
- 4.4 Rapport Mensuel
- 4.5 Cessna L19

### **5.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- 5.1 Navigabilité Aérienne
- 5.2 Test d'Acceptation
- 5.3 Vol d'Essai

### **6.0 SÉCURITÉ**

- 6.1 Standards de Sécurité

### **7.0 LOCATION DU TRAVAIL**

- 7.1 Location du Travail à Effectuer
- 7.2 Expédition

## Liste d'Acronymes

AA	Autorité des Achats
AT	Autorité Technique
ÉT	Énoncé de Travail
LCA	Ligue des Cadets de l'Air
MDN	Ministère de la Défense Nationale
OMA	Organismes de Maintenance Agréés
PIRS	Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle
PTA	Procédure de Test et d'Acceptabilité
PVVCA	Programme de Vol à Voile des Cadets de l'Air
TEA	Technicien d'Entretien d'Aéronefs
TPSGC	Travaux Publics et Services Gouvernementaux du Canada

## 1.0 PORTÉE

### 1.1 Objectif

Cet Énoncé de Travail (ÉT) décrit les éléments requis pour compléter un Programme d'Inspection et de Réparation Structurale (PIRS) pour l'avion remorqueur C-FTGA, un Cessna L-19 "Bird Dog" du Programme de Vol à Voile des Cadets de l'Air (PVVCA).

### 1.2 Informations Supplémentaires

Le PVVCA utilise une flotte de quatorze (14) Cessna L-19 "Bird Dog" pour remorquer les planeurs du programme des Cadets de l'Air. Ces aéronefs appartiennent à la Ligue des Cadets de l'Air (LCA) du Canada et sont maintenus et utilisés par le Ministère de la Défense Nationale (MDN).

### 1.3 Expérience

L'Entrepreneur ou ses sous-traitants devront être en mesure de compléter des réparations structurelles sur un avion de type Cessna 305 (L-19), et devront avoir de l'expérience en contrôles non-destructifs et réparations d'aéronefs Cessna dans les cinq (5) dernières années. Des preuves qui démontrent qu'il a effectué ces services avant la date initiale de l'appel d'offre devront être fournies.

### 1.4 Qualifications

L'Entrepreneur ou ses sous-traitants devront fournir la preuve qu'il(s) détient(nent) la qualification d'Organisme de Maintenance Agréé (OMA), ou l'équivalent. L'Entrepreneur devra avoir les qualifications appropriées et être autorisé par Transport Canada, ou une instance équivalente, pour effectuer les installations des CTS listées au Paragraphe 3.4. Le personnel qui exécutera les tâches devra être adéquatement qualifié par Transport Canada, ou l'équivalent, selon les tâches à effectuer.

### 1.5 Date Butoir

Cet aéronef sera accepté par le MDN au plus tard le **15 Mars 2013**.

## 2.0 DOCUMENTS APPLICABLES

### 2.1 Documentation

L'Entrepreneur devra être familier avec, et utiliser les publications suivantes dans le cadre des tâches à effectuer:

- A. C-12- L19-000/NM-001, Programme d'Inspection et de Réparation Structurale du Cessna L-19
- B. Schéma de peinture des Cessna L-19 du PVVCA
- C. Photos Contrôle Non-Destructif du Cessna L-19
- D. Rapport de Contrôle Non-Destructif du Cessna L-19
- E. Liste des Certificats de Type Supplémentaires à mettre en place
- F. Descriptions d'Élément de Données (DÉD) PM-001
- G. Descriptions d'Élément de Données (DÉD) PM-002

- 2.2 La documentation de tout le travail complété dans le cadre de cet ÉT sera la responsabilité de l'Entrepreneur. Toute documentation devra être maintenue et complétée avec les formulaires spécifiés par l'AT.
- 2.3 Avant de repeindre l'avion, l'Entrepreneur recevra un schéma de peinture plus détaillé, en supplément aux images incluses dans la référence 2.1.B.

### **3.0 TÂCHES**

#### **3.1 Portée**

L'Entrepreneur devra désassembler, inspecter, effectuer des contrôles non-destructifs, réparer, installer les CTS, réassembler, et repeindre le L-19 (Cessna 305) C-FTGA du PVVCA conformément aux instructions de cet ÉT.

#### **3.2 Composantes**

Une personne autorisée par le MDN (ci-après «MDN») devra récupérer les composantes de l'avion, ou fournir à l'Entrepreneur les instructions d'envoi et de paiement pour expédier ces items au MDN.

#### **3.3 Tâche 1: Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle**

L'Entrepreneur devra compléter le PIRS sur l'avion C-FTGA conformément aux références 2.1.A, 2.1.B, 2.1.C et 2.1.D. Conformément aux réglementations aériennes applicables, l'Entrepreneur devra documenter les réparations et le travail effectués à l'intérieur du Carnet Technique de l'aéronef, tout en incluant les numéros de série et de pièces lorsqu'applicable.

Aucun outil ou équipement non-commun ne devrait être nécessaire pour la maintenance du Cessna L-19. Le MDN ne fournira pas d'outils à l'Entrepreneur, à l'exception faite de la situation suivante. L'Entrepreneur devra fournir la liste des items spéciaux considérés nécessaires pour le travail requis dans cet ÉT. Dans la situation où cette liste contiendrait des items qui ne sont pas en stocks dans l'inventaire régional du MDN, l'achat de ces items peut être autorisé par le MDN par le biais d'un différent contrat/commande de travail.

#### **3.4 Tâche 2: Certificats de Type Supplémentaires**

L'Entrepreneur devra effectuer l'installation des modifications contenues dans le CTS SA684NE *Installation of Hoffman Propeller*, ainsi que la désinstallation du P-LSTA-0073 *Jasco Alternator* sur l'aéronef, conformément à la référence 2.1.E. L'Entrepreneur devra documenter et certifier dans le Carnet Technique de l'aéronef le travail nécessaire pour l'installation des CTS et s'assurer que le travail complété se conforme au CTS et aux normes applicables de navigabilité aérienne, tout en incluant les numéros de pièce et de série lorsqu'applicable.

#### **3.5 Tâche 3: Visite du site**

L'entrepreneur doit accueillir la TA pendant au moins une visite sur place (1) à l'usine de l'entrepreneur / installation au moment de l'induction de l'avion, et au moment de l'acceptation. Le but de la visite du site est de discuter des problèmes spécifiques d'avions PVVCA. Visite supplémentaire à l'installation de l'entrepreneur peut être

nécessaire de discuter des points précis des résultats de l'inspection SIRP, les réparations, et l'installation STC. Le calendrier de ces visites additionnelles doivent être discutés avec l'entrepreneur à la première visite de site. Coûts T & L pour les visites du MDN à l'entrepreneur seront pris en charge par le MDN.

### 3.6 Autorisation de travail

Tous les travaux doivent être identifiés, a estimé, gérés et réalisés sur une base du MDN 626 Autorisation de travail. Lorsque le MDN identifie une exigence pour le soutien entrepreneur, le responsable technique (TA), ou son / sa autorisé désigné, demander que l'estimation entrepreneur la portée de l'œuvre, de fournir une estimation des coûts, et un calendrier pour l'exécution de la tâche et en fournissant l'demandé livrables. Cette estimation doit être appelé un «Estimation de travail" pour les fins du présent énoncé des travaux.

## 4.0 **Livrables et les rapports**

### 4.1 Estimation de travail

Dans le cadre du dossier de demande, l'entrepreneur doit soumettre une (1) PDF soft-copy version d'un travail Estimation, selon DID PM-001. \* L'estimation du travail sera révisé et soumis de nouveau par l'entrepreneur avec le rapport SIRP (voir paragraphe 4.3).

### 4.2 Travaux annexe / Milestone graphique

Dans le cadre du dossier de présentation, un projet de calendrier des principales activités et les jalons pour le travail sous contrat doit être fournie, selon DID PM-002.

### 4.3 Rapport de Programme d'Inspection et de Réparation Structurale (PIRS)

Au plus tard un mois après le PIRS, l'Entrepreneur devra fournir le rapport complété du PIRS, ainsi que la liste complète des observations, des réparations proposées, ainsi que de l'Estimé de Tâches pour ces réparations.

### 4.4 Rapport Mensuel

Après le début des travaux, l'Entrepreneur devra envoyer à l'AT un rapport mensuel décrivant brièvement et précisément le progrès du travail sur l'Aéronef. Ce rapport fera le résumé des tâches complétées dans le dernier mois, le travail planifié pour le mois d'après, ainsi que les problèmes qui nécessitent une action du MDN. Ce rapport sera dans le format fournit par l'Entrepreneur et sera remis par courriel.

### 4.5 Cessna L-19

L'Entrepreneur devra remettre le L-19 après qu'il ait été inspecté, réparé, modifié avec les CTS, et repeint, conformément aux éléments requis dans cet ÉT, les items applicables des Règlements de l'Aviation Canadienne, ainsi que la référence 2.1.B.

## **5.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

### **5.1 Navigabilité Aérienne**

Tous les items à soumettre dans le cadre de ce contrat devront satisfaire les normes applicables de navigabilité aérienne de Transport Canada (Règlements de l'Aviation Canadienne), ou l'équivalent

### **5.2 Test d'Acceptation**

Après avoir reçu confirmation de la fin des tâches, un Technicien d'Entretien d'Aéronef (TEA) effectuera un test d'acceptation pour s'assurer que l'avion est en bon état de vol. La liste de vérification de l'aéronef sera basée sur le rapport complété du PIRS, les instructions d'installation des CTS, ainsi que la condition générale de l'aéronef. Les défauts ou travaux non-terminés devront être réparés et/ou complétés localement par l'Entrepreneur avant la livraison finale, à moins d'une entente spéciale à cet effet, par écrit.

### **5.3 Vol d'Essai**

Un pilote du MDN effectuera un vol d'essai qui confirmera que l'aéronef a une manœuvrabilité et une maniabilité qui satisfait le pilote. Les défauts associés aux réparations ou aux installations de CTS devront être fixés localement par l'Entrepreneur avant de remettre l'avion au MDN.

## **6.0 SÉCURITÉ**

### **6.1 Standards de Sécurité**

À moins d'une entente spéciale à ce sujet, le travail performé sur l'aéronef C-FTGA sera non-classifié. Cependant, pour les visites de sites du MDN, le(s) représentant(es) de l'Entrepreneur devront être escorté(es) en tout temps.

## **7.0 LOCATION DU TRAVAIL**

### **7.1 Location du Travail à Effectuer**

L'Entrepreneur devra effectuer le travail nécessaire pour les tâches à ses bureaux, ou autre lorsque spécifié dans le MDN 626.

### **7.2 Expédition**

Le pilote du MDN pilotera l'aéronef jusqu'à l'emplacement de l'Entrepreneur, et sera retourné au MDN par ce dernier lorsque l'aéronef sera accepté par le MDN.

**LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT (LDEC)**

<b>A. Description de l'annexe</b> ND		<b>B. Numéro du contrat / DP</b> W8485-138848																					
<b>C. Identificateur de l'ÉDT</b> DÉD PM-001		<b>E. Entrepreneur</b> ND																					
<b>1. Numéro d'élément</b> LDEC-PM-001		<b>3. Sous-titre</b> ND																					
<b>4. Numéro de l'élément de données</b> DÉD PM-001		<b>6. Bureau technique</b> AT, AC, AA																					
<b>5. Référence</b> ÉT Paragraphe 4.1																							
<b>2. Titre</b> Estimé de Tâche																							
<b>8. Code d'approbation</b> A		<b>9. Période d'examen</b>																					
<b>7. Inspection</b> ND		<b>10. Fréquence</b> Tel que requis																					
<b>11. Date (délai)</b>		<b>13. Date de la présentation subséquente</b> Avec les demandes de tâches additionnelles																					
<b>12. Date de la première présentation</b> Avec la soumission initiale à l'appel d'offre																							
<b>14. Remarques</b> L'Entrepreneur devra soumettre un Estimé de Coût pour l'inspection de l'aéronef en fonction du formulaire de PIRS fourni avec l'ÉT à l'item 2.1.A		<b>15. Distribution</b>																					
		<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">a. Adresse</td> <td colspan="2">b. Copies</td> </tr> <tr> <td>Initiale</td> <td>Finale</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Papier</td> <td>Electronique</td> </tr> <tr> <td>AC</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>AT</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>AA</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </table>		a. Adresse	b. Copies		Initiale	Finale		Papier	Electronique	AC	0	0	AT	0	0	AA	0	0	Total	0	0
a. Adresse	b. Copies																						
	Initiale	Finale																					
	Papier	Electronique																					
AC	0	0																					
AT	0	0																					
AA	0	0																					
Total	0	0																					
<b>Préparé par</b> JP Caron		<b>Approuvé par</b> Maj P.D. Little, DAEPM(TH) 8																					
<b>16. Fichier du Contrat / Numéro de document</b> ND		<b>17. Estimé du nombre de pages</b> ND																					
		<b>18. Estimé de Coût</b> \$ND																					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT (LDEC)			
<b>A. Description de l'annexe</b> ND		<b>B. Numéro du contrat / DP</b> W8485-138848	
<b>C. Identificateur de l'ÉDT</b> DÉD PM-002		<b>E. Entrepreneur</b> ND	
<b>D. Catégorie de données</b>		<b>3. Sous-titre</b> ND	
<b>1. Numéro d'élément</b> LDEC-PM-002	<b>2. Titre</b> Horaire de Travail/Liste des Étapes Majeures	<b>6. Bureau technique</b> AT	
<b>4. Numéro de l'élément de données</b> DÉD PM-002	<b>5. Référence</b> ÉT Paragraphe 4.2		
<b>7. Inspection</b> ND	<b>8. Code d'approbation</b> A	<b>9. Période d'examen</b>	<b>10. Fréquence</b> Une seule fois
<b>11. Date (délai)</b>	<b>12. Date de la première présentation</b> Avec la soumission initiale à l'appel d'offre	<b>13. Date de la présentation subséquente</b> aucune	
<b>14. Remarques</b> L'Entrepreneur devra soumettre un Horaire de Travail/Liste des Étapes Majeures qui établira un horaire des activités majeures et des événements clés pour accomplir les tâches de ce contrat.			
<b>15. Distribution</b>			
a. Adresse		b. Copies	
		Initiale	
		Finale	
		Papier	
		Électronique	
AC		0	
AT		0	
AA		0	
Total		0	
		0	
		1	
		0	
		1	
<b>Préparé par</b> JP Caron	<b>Date de préparation</b> 15 Juin 2012	<b>Approuvé par</b> Maj P.D. Little, DAEPM(TH) 8	
<b>16. Fichier du Contrat / Numéro de document</b> ND	<b>17. Estimé du nombre de pages</b> ND	<b>18. Estimé de Coût</b> \$ND	

1 DATA ITEM DESCRIPTION – DESCRIPTION DE DONNÉES		DND Form 1409
1. TITLE- TITRE  Estimé de Tâche	2. IDENTIFICATION NUMBER – NUMÉRO D'IDENTIFICATION  PM-001	
3. DESCRIPTION/PURPOSE – DESCRIPTION/OBJET  3.1 En raison de la variété des biens et services requis par le MDN dans le cadre de ce contrat, et selon les fonds disponibles, tout le travail accompli devra être identifié, estimé, organisé et complété sur la base d'obtention du formulaire MDN 626. Lorsque le MDN identifie un besoin de support de l'Entrepreneur, l'AT, ou son/sa délégué(e), fera la demande pour un estimé de la portée, du coût, ainsi que d'un horaire pour la tâche et les items à soumettre.		
4. APPROVAL DATE DATE D'APPROBATION	5. OFFICE PRIMARY INTEREST(OPI) BUREAU DE PREMIERE RESPONSABILITÉ (BPR)  DPEAG(ATH) 8 & DOA 4-4-2	6. GIDEP APPLICABLE- D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENT
7. APPLICATION/INTERRELATIONSHIP – APPLICATION/INTERDÉPENDANCE  7.1 Énoncé de Travail, paragraphe 4.1		
8. ORIGINATOR - AUTEUR  DPEAG(ATH) 8-2-2	9. APPLICABLE FORMS – FORMULES PERTINENTS	
10. PREPARATION INSTRUCTIONS – INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES DONNÉES  10.1 L'Entrepreneur devra soumettre une (1) copie électronique en format PDF de l'Estimé de Tâche à l'AT, et une copie à l'AA.  10.2 L'Estimé de Tâche devra inclure l'information suivante : 10.2.1 Titre et numéro de la tâche; 10.2.2 Brève description de la tâche; 10.2.3 L'estimé des heures de travail requises et de leur coût; 10.2.4 Détail de tous les coûts en excès de ce qui a été négocié pour la formule de paiement établie dans le contrat; 10.2.5 Total des coûts estimés; 10.2.6 L'horaire de travail proposé pour compléter la tâche; et 10.2.7 La proposition de l'étalement des paiements tel qu'approprié.  10.3 L'AT révisera l'Estimé de Tâche, si elle est approuvée, l'AA émettra un formulaire d'autorisation de tâche MDN 626, et l'enverra à l'Entrepreneur. Le travail ne peut commencer avant la réception de ce formulaire. Une demande d'Estimé de Tâche n'oblige en rien le MDN à autoriser ou à approuver la Tâche. Si l'Entrepreneur n'est pas en mesure d'effectuer une tâche, ou une partie de celle-ci, il devra clairement le communiquer dans l'Estimé de Tâche.  10.4 Dans l'éventualité d'un délai ou autre problème majeur de nature technique ou contractuelle, l'Entrepreneur devra indiquer clairement sa volonté d'être représenté convenablement à une réunion à l'emplacement de l'Entrepreneur, ou autre endroit approprié, déterminée par TPSGC, avec l'AT présent.		

2 DATA ITEM DESCRIPTION – DESCRIPTION DE DONNÉES		DND Form 1409
1. TITLE- TITRE  Horaire de Travail/Liste des Étapes Majeures	2. IDENTIFICATION NUMBER – NUMÉRO D'IDENTIFICATION  PM-002	
3. DESCRIPTION/PURPOSE – DESCRIPTION/OBJET  3.1 Un horaire proposé des activités et étapes majeures devra être fourni.		
4. APPROVAL DATE DATE D'APPROBATION	5. OFFICE PRIMARY INTEREST(OPI) BUREAU DE PREMIERE RESPONSABILITÉ (BPR)  DPEAG(ATH) 8	6. GIDEP APPLICABLE- D'ÉCHANGE DE DONNÉES PERTINENT
7. APPLICATION/INTERRELATIONSHIP – APPLICATION/INTERDÉPENDANCE  7.1 Énoncé de Travail, paragraphe 4.2		
8. ORIGINATOR - AUTEUR  DPEAG(ATH) 8-2-2	9. APPLICABLE FORMS – FORMULES PERTINENTS	
10. PREPARATION INSTRUCTIONS – INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES DONNÉES  10.1 Les données fournies devront être liées à la structure et horaire de travail de l'Entrepreneur, et devront être présentées sous forme de graphique. Les activités critiques et les problèmes envisagés devront être identifiés et inclure les méthodes pour compléter les tâches avant leur date de remise.  10.2 Le formulaire du PIRS (ÉT réf 2.1.A) devra être utilisé comme base pour les étapes majeures.		



ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm aa
Points d'attaches d'aile au fuselage. Plaque et angle du longeron avant Station 22) <i>Photo # 1</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les supports		G D		
Points d'attaches d'aile au fuselage. Longeron arrière Station 22 PN 0621412) <i>Photo # 2</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les supports		G D		
Point d'attache d'aile à la tige de support (longeron avant) P/N 0621306. <i>Photo # 3</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les points d'attache (100% de la surface)		G D		
Point d'attache de la tige de support. Fixation du haut P/N 0620104 (x2) et du bas P/N 0620103 (x2). <i>Photo # 4</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les surfaces accessibles des points d'attache		Haut G D Bas G D		
Points d'attaches entre le stabilisateur horizontal et le gouvernail de profondeur. Charnières (x2) P/N 0634111 <i>Photos # 5, 6</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault		G D		
Assemblage de guignol de dérive P/N 0660340 <i>Photo # 7, 8</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les surfaces accessibles				

ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm :						
Points d'attache arrière de lu stabilisateur arrière 1- Arrière de la derive et stabilisateur vertical. (x2) P/N 0631124. <i>Photo # 9, 10</i> 2- Point d'attache du centre du longeron (x2) <i>Photo # 9, 11</i> 3- Point d'attache du devant de la nervure <i>Photo # 9, 12</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les supports et points d'attaches		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="316 896 402 1014">1</td> <td data-bbox="316 302 402 896"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="402 896 488 1014">2</td> <td data-bbox="402 302 488 896"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 896 574 1014">3</td> <td data-bbox="488 302 574 896"></td> </tr> </table>	1		2		3			
1											
2											
3											
Point d'attache de la dérive et du stabilisateur vertical. 1- Charnière du bas support du haut P/N 0631119, & du bas P/N 0631118. <i>Photo # 9, 13</i> 2- Supports de la charnière du haut (x2) P/N 0631120. <i>Photo # 9, 14</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les supports		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="662 896 792 1014">1</td> <td data-bbox="662 302 792 896"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="792 896 927 1014">2</td> <td data-bbox="792 302 927 896"></td> </tr> </table>	1		2					
1											
2											
Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. P/N 0632104 (x2). <i>Photo # 15, 16</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les charnières		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="927 953 1013 1014">G</td> <td data-bbox="927 302 1013 953"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1013 953 1101 1014">D</td> <td data-bbox="1013 302 1101 953"></td> </tr> </table>	G		D					
G											
D											
Supports en V avant et arrière du stabilisateur horizontal. <i>Photo #</i>	Inspecter pour les craques										

ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm :								
Points d'attaches des ailes. 1. Longeron avant STA 30.00 (G&D). <i>Photo # 19, 20</i> 2. Longeron arrière STA 61.30 (L&R). <i>Photo # 19, 21</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les points d'attaches (minimum 3 pouces)		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="316 898 412 1014">1 - Avant</td> <td data-bbox="316 302 412 898">G</td> </tr> <tr> <td data-bbox="412 898 498 1014"></td> <td data-bbox="412 302 498 898">D</td> </tr> <tr> <td data-bbox="498 898 584 1014">2 - Arrière</td> <td data-bbox="498 302 584 898">G</td> </tr> <tr> <td data-bbox="584 898 669 1014"></td> <td data-bbox="584 302 669 898">D</td> </tr> </table>	1 - Avant	G		D	2 - Arrière	G		D		
1 - Avant	G												
	D												
2 - Arrière	G												
	D												
Points d'attache des ailes. 1. Bloc fuselage du longeron avant. P/N 0613165 (x2) 2. Bloc fuselage roulement à billes longeron arrière P/N 0611250 (x2) <i>Photo # 22</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les points d'attache		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="669 898 748 1014">Avant</td> <td data-bbox="669 302 748 898">G</td> </tr> <tr> <td data-bbox="748 898 828 1014"></td> <td data-bbox="748 302 828 898">D</td> </tr> <tr> <td data-bbox="828 898 907 1014">Arrière</td> <td data-bbox="828 302 907 898">G</td> </tr> <tr> <td data-bbox="907 898 987 1014"></td> <td data-bbox="907 302 987 898">D</td> </tr> </table>	Avant	G		D	Arrière	G		D		
Avant	G												
	D												
Arrière	G												
	D												
Points d'attache du fuselage à la tige de support. Cales d'espacement (L & R) P/N 0613147. <i>Photo # 23</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les cales d'espacement		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="987 898 1066 1014">G</td> <td data-bbox="987 302 1066 898"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1066 898 1149 1014">D</td> <td data-bbox="1066 302 1149 898"></td> </tr> </table>	G		D							
G													
D													
Points d'attaches du fuselage au stabilisateur horizontal. Point d'attache arrière station 228.687. <i>Photo # 24</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les surfaces accessibles												
Utiliser la méthode de rayons X sur le levier d'attache de la pédale de dérive, pilote (AV) et copilote (AR). <i>Photo # 25</i>	Utiliser la méthode rayons X sur les leviers (100% de la surface)		Référez au rapport d'interprétation des rayons X										

ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm :
Longeron avant du stabilisateur horizontal à l'interface avec le fuselage. <i>Photos # 26 &amp; 27</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les surfaces d'attache (x2)				
Supports en V avant et arrière. <i>Photos # 28 &amp; 29</i>	Utiliser la méthode IM sur les supports en V avant (3 surfaces) et arrière (3 surfaces)				
Essieu de la jambe de train principal P/N 0641124 (x2). <i>Photos # 30</i>	Utiliser la méthode IR (100% de la surface). Octroyer une attention particulière au rayon identifié sur la photo	G			
		D			
Train d'atterrissage principal, ressorts de jambe (G & D) <i>Photos # 31</i>	Utiliser la méthode IM sur les surfaces suivantes: 1. Point d'attache de l'essieu 2. Surface d'attache du support de la conduite de fluide à frein 3. Boulon d'attache et les surfaces de support principales (point d'attache du fuselage)	G			
		D			

ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm aa
------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------	------------------

**SPARE PARTS INSPECTION**

Essieu de la jambe de train principal P/N 0641124 (x2). <i>Photos #</i>	Utiliser la méthode IR (100% de la surface). Octroyer une attention particulière au rayon identifié sur la photo		G D		
Essieu de la jambe de train principal P/N 0641124 (x2). <i>Photos #</i>	Utiliser la méthode IR (100% de la surface). Octroyer une attention particulière au rayon identifié sur la photo		G D		
Essieu de la jambe de train principal P/N 0641124 (x2). <i>Photos #</i>	Utiliser la méthode IR (100% de la surface). Octroyer une attention particulière au rayon identifié sur la photo		G D		
Essieu de la jambe de train principal P/N 0641124 (x2). <i>Photos #</i>	Utiliser la méthode IR (100% de la surface). Octroyer une attention particulière au rayon identifié sur la photo		G D		

ITEM	INSPECTION	ITEM No SERIE (si applicable)	OBSERVATIONS	INITIALES	DATE jj mm aa
------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------	------------------

**SPARE PARTS INSPECTION**

Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. P/N 0632104 (x2). <i>Photo # 15, 16</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les charnières	Aéronef	G D		
Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. P/N 0632104 (x2). <i>Photo # 15, 16</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les charnières	Aéronef	G D		
Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. P/N 0632104 (x2). <i>Photo # 15, 16</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les charnières	Aéronef	G D		
Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. P/N 0632104 (x2). <i>Photo # 15, 16</i>	Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les charnières	Aéronef	G D		

# FORMULAIRE DU PROGRAMME D'INSPECTION ET DE RÉPARATION STRUCTURELLE du CESSNA 305A et 305C

(Ce formulaire du Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle remplace le même formulaire daté du 20 Mai 1997, révisé le 10 Août 1999)

Date \_\_\_\_\_

Numéro d'Enregistrement de l'Aéronef \_\_\_\_\_

Numéro de Série de l'Aéronef \_\_\_\_\_

Nombre d'Heures Total de l'Aéronef \_\_\_\_\_

**Nom et Initiales de l'Inspecteur(es)**


Ce Programme d'Inspection et de Réparation Structurelle (PIRS) a été effectué en conformité avec les standards applicables de navigabilité aérienne.

**Date:** \_\_\_\_\_

**Inspecteur** \_\_\_\_\_  
Nom/Signature

**Numéro de License** \_\_\_\_\_

Contact Officer: DAEPM(TH) 8-2

**BPR: DPEAG(ATH) 8**

**1997-05-20, Rev 2000-06-05**

Émis sous l'Autorité du Chef d'État-Major de la Défense

## RÉSUMÉ

1. Ce Programme d'Inspection et de Réparation Structurale pour le Cessna 305A and 305C a été initié en 1990 par le Ministère de la Défense Nationale et les ressources de la Ligue des Cadets de l'Air. Ce programme inclut aussi des points à inspecter basés sur les demandes du Manufacturier, des Ingénieurs Régionaux, et de l'Autorité Technique Nationale.
2. Le contenu de ce Programme d'Inspection et de Réparation Structurale devra être complété à des intervalles déterminés par l'Autorité Technique Nationale pour s'assurer de l'intégrité structurale des aéronefs.

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

### DANGERS

3. Pour prévenir des blessures ou des dommages, les personnes qui effectueront l'inspection se doivent d'effectuer les actions suivantes avant de commencer l'inspection:
  - a. Vérifier le Carnet Technique de l'Aéronef pour tout problème ou défauts dangereux qui existent:
    - (1) TP3908E, Carnet Technique de Structure,
    - (2) TP3909, CN structurale, BS, Inspections et Modifications,
    - (3) T52-10, Carnet de Bord de l'Aéronef,
    - (4) TP3910E, Carnet de Moteur,
    - (5) TP3911E, Carnet d'Hélice.

### MÉTHODE

4. La personne qui effectuera l'inspection devra placer ses initiales adjacentes à l'item inspecté pour signifier que cette action a été complétée.
5. Si en raison d'un des items à inspecter, l'aéronef n'est pas en état de voler, cette observation devra être indiquée en plaçant ses initiales dans la colonne « SNAG ». La colonne « PASS » devra rester vide jusqu'à temps que le défaut ait été inscrit dans le Carnet de Bord de l'Aéronef et successivement corrigé.
6. Règles d'exécution des travaux de maintenance devront se conformer au RAC Partie V, Sous-partie 71, 571.02.
7. Inspecter visuellement toutes les structures et composantes pour les craques, la corrosion, l'usure, la distorsion, le dommage, les trous oblongs, les fixations desserrés ou manquants, la délamination, les fuites, le frottement, les plis ou épaisseurs séparées, les signes de surchauffe ou de brûlures, les points d'attaches des composantes, ainsi que les connections, les trous de drainage, les tuyaux et orifices sans obstruction. Les fenêtres en plastique et pare-brise pour les craques, égratignures, craquelé, cloqués ou délamérés. Les mécaniciens devraient compléter une inspection des éléments adjacents pour tout autre problème non-spécifié qui pourrait affecter le fonctionnement des items ou de la navigabilité aérienne de l'aéronef.

### CONTRÔLE NON-DESTRUCTIF (CND)

8. **PRÉPARATION.** Le nettoyage des structures ou des composantes avant le contrôle par magnétoscopie (IM/MPI) ou ressuage (IR/LPI) peut être effectué en utilisant un dégraissant à vapeur, ou avec un nettoyant organique volatil. **Le décapage par pulvérisation peut obscurcir les indications de surfaces et ne doit pas être utilisé.** Il n'est pas nécessaire d'enlever les films anodisés des pièces à inspecter, puisque le colorant pénètre ce film facilement. Les procédures spéciales pour enlever l'excès de colorant doivent être utilisées.

PUBLICATIONS ET MANUELS DE RÉFÉRENCE

9. Le Manuel Illustré des Pièces du Cessna 305 sera référé par numéro de page, figure ou item lorsque l'item d'inspection requiert une clarification.

10. Abréviations et symboles:

<b>-XXX</b>	Non applicable
<b>-REM</b>	Enlever
<b>-INSP</b>	Inspection
<b>-SNAG</b>	Inutilisable
<b>-INST</b>	Installer
<b>-PASS</b>	Satisfaisant, inspection complète et annotations d'inutilisabilité faites dans le Carnet Technique de l'Aéronef ont subséquemment été corrigés
<b>-G</b>	Côté Gauche
<b>-D</b>	Côté Droit
<b>-AV</b>	Avant
<b>-AR</b>	Arrière
<b>➤</b>	Révision or changement.

**PRÉPARATION D'INSPECTION**

		REM	INSP	SNAG	INST	PASS
AME 1.	Vérification aéronef et moteur opérationnels (si requis)	XXX			XXX	
AME 2.	Retirer tous les disjoncteurs du circuit électrique					
AME 3.	Retirer le carburant du système d'alimentation de l'aéronef. S'assurer que les « Avertissement » « Attention » et les instructions du AC 43.13.1B chapitre 8, section 2, paragraphe 8-32				XXX	
AME 4.	Retirer les instruments moteurs et électriques du poste de pilotage. Inspecter visuellement pour la condition et les jauges indicatrices. Placer dans un endroit sécuritaire.				XXX	
		INST ALLER À AME 123				
AME 5.	Retirer les compas magnétique, altimètre, indicateur de vitesse vertical et indicateurs de vitesse. Inspecter visuellement pour la condition et les jauges indicatrices. Placer dans un endroit sécuritaire.				XXX	
		INST ALLER À AME 124				
AME 6.	Retirer l'équipement de radiocommunication, antennes et câbles. Inspecter visuellement. Placer dans un endroit sécuritaire.				XXX	
		INST ALLER À AME 126				
AME 7.	Retirer la radiobalise de détresse. Inspecter visuellement. Placer dans un endroit sécuritaire.				XXX	
		INST ALLER À AME 128				
AME 8.	Retirer la trousse de premier soins et l'extincteur de fumée. Inspecter visuellement pour la condition, validité et placer dans un endroit sécuritaire.				XXX	
		INST ALLER À AME 119				
AME 9.	Déconnecter et retirer la batterie, sa boîte, et la boîte de ventilation. Nettoyer la batterie et ses boîtes. Placer dans un endroit approprié.				XXX	
		INST ALLER À AME 120				

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

## ÉLÉMENTS DE L'AILE

**ATTENTION: Pour Inspection Magnétoscopique (IM) et Inspection par Ressuage (IR) – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

- AME 10 Tige de support de l'aile, PN 0620100(typ). Inspecter les trous de fixation.
- AME 11 Aile G, PN 0620000. Inspecter le devant et l'arrière des trous de fixation.
- AME 12 Aile D, PN 0620001. Inspecter le devant et l'arrière des trous de fixation.

AME 13. Trappes d'inspection et carénages de l'aile.

AME 14. Aile, station 23.625 assemblage de nervure d'emplanture d'aile, PN 0621507(typ).

AME 15. Réservoir de carburant G PN 0626100-1. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 8, section 2, paragraphe 8-32, b. et 8-33.

AME 16. Réservoir de carburant D PN 0626100-2. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 8, section 2, paragraphe 8-32, b. et 8-33.

➤ AME 17. Aileron G, PN 0624100-1.

➤ AME 18. Aileron D PN 0624100-2.

AME 19. Câbles de contrôle d'aileron G. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149 a. jusqu'à k.

G				
D				
CND ALLER À AME 35				

CND ALLER À AME 32, 33 & 34				

CND ALLER À AME 32, 33 & 34				

G				
D				

G			XXX	
D			XXX	

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 20. Câbles de contrôle d'aileron D.  
Inspecter conformément au  
AC43.13-1B, chapitre 7, section 8,  
paragraphe 7-149 a..

--	--	--	--	--

AME 21. Poulie G du système de contrôle  
d'aileron PN AN210-4B et poulie  
PN NAS383-3. Inspecter  
conformément au AC43.13-1B,  
chapitre 7, section 8.

--	--	--	--	--

AME 22. Poulie D du système de contrôle  
d'aileron PN AN210-4B et poulie  
PN NAS383-3. Inspecter  
conformément au AC43.13-1B,  
chapitre 7, section 8.

--	--	--	--	--

AME 23. Mécanisme de culbutage G et tige  
d'aileron PN 0622218-1.

--	--	--	--	--

AME 24. Mécanisme de culbutage D et tige  
d'aileron PN 0622218-2.

--	--	--	--	--

➤ AME 25. Mécanisme de culbutage  
d'aileron G PN 0660244-1 et D PN  
0660244-2.

-1				
-2				

➤ AME 26. Volet hypersustentateur, PN  
0625100-11.

--	--	--	--	--

➤ AME 27. Volet hypersustentateur, PN  
0625100-12.

--	--	--	--	--

AME 28. Vérin à vis du système de  
contrôle de volets PN M6510  
(2)(typ).

--	--	--	--	--

AME 29. Filage électrique et tige de mise à  
terre de l'aile. Inspecter  
conformément au AC43.13-1B,  
chapitre 11, section 1, paragraphe  
11-2 and section 8, paragraphe  
11-96.

--	--	--	--	--

AME 30. Connecteurs électriques d'aile.  
Inspecter conformément au  
AC43.13-1B, chapitre 11, section  
8, paragraphe 11-100.

--	--	--	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 31. Système pitot statique.

--	--	--	--	--

**CND SECTION DE L'AILE.**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

AME 32. Points d'attaches d'aile au fuselage. Plaque et angle du longeron avant Station 22. Utiliser la méthode IR.

G			XXX	
D			XXX	

AME 33. Points d'attaches d'aile au fuselage. Longeron arrière Station 22 PN 0621412. Utiliser la méthode IR.

G			XXX	
D			XXX	

AME 34. Point d'attache d'aile à la tige de support. Longeron avant PN 0621306. Utiliser la méthode IR.

G			XXX	
D			XXX	

AME 35. Point d'attache de la tige de support. Fixation du haut PN 0620104 et du bas PN 0620103. Utiliser la méthode IR sur les fixations.

G			XXX	
D			XXX	

**ÉLÉMENTS DE L'EMPENNAGE**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

AME 36. G Assemblage gouvernail de profondeur PN 0634000.

CND ALLER À AME 47				

AME 37. D Assemblage gouvernail de profondeur PN 0634001.

CND ALLER À AME 47				

➤ AME 38. Assemblage de pylône de gouvernail de profondeur PN 0660059

--	--	--	--	--

AME 39. Point d'attache entre le stabilisateur vertical et le gouvernail de profondeur. Charnière PN 0632106.

--	--	--	--	--

AME 40. D Assemblage du volet compensateur PN 0634102 et bec débordant PN 0660060.

--	--	--	--	--

AME 41. Assemblage du tube de contrôle du volet compensateur du gouvernail de profondeur PN 0634109.

--	--	--	--	--

AME 42. Assemblage de dérive PN 0633000-11.

--	--	--	--	--

AME 43. Longeron principal de dérive PN 0633132.

--	--	--	--	--

➤ AME 44. Assemblage du système de contrôle de guignol de dérive PN 0660340.

--	--	--	--	--

AME 45. Assemblage Stabilisateur dorsal. PN 0631000 et volet compensateur.

CND ALLER À AME 49 & 50				

AME 46. Assemblage de stabilisateur horizontal PN 0632000-20. Inspecter le longeron avant pour des craques aux bouts qui contactent le fuselage.

CND ALLER À AME 51 & 51A				

**CND ÉLÉMENTS DE L'EMPENNAGE**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composants avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

➤ AME 47. Points d'attaches entre le stabilisateur horizontal et le gouvernail de profondeur. Charnières PN 0634111 (2). Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault.

G			<b>XXX</b>	
D				

AME 48. Assemblage de guignol de dérive PN 0660340. Utiliser la méthode IR.

--	--	--	--	--

➤ AME 49. Points d'attache arrière de la dérive et de stabilisateur vertical. PN 0631124 (2). Point d'attache du centre du longeron (2). Point d'attache du devant de la nervure (2). Utiliser la méthode IR..

AV			<b>XXX</b>	
AR			<b>XXX</b>	

AME 50. Point d'attache de la dérive et du stabilisateur vertical. Charnière du bas support du haut PN 0631118 et du bas PN 0631119. Supports de la charnière du haut PN 0631120 (2). Utiliser la méthode IR sur les supports.

0631118			<b>XXX</b>	
0631119			<b>XXX</b>	
0631120			<b>XXX</b>	

Utiliser la méthode IR ou courants de Foucault sur les supports.

➤ AME 51. Charnière extérieure entre le gouvernail de profondeur et le stabilisateur horizontal. PN 0632104 (2).

G			<b>XXX</b>	
D			<b>XXX</b>	

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

- AME 51A. Supports en V avant et arrière du stabilisateur horizontal pour des craques.

--	--	--	--	--

**COMPOSANTES ET STRUCTURE DU FUSELAGE**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

- AME 52. Trappes d'accès aux carénages et aux couvercles.

--	--	--	--	--

- AME 53. Capot moteur. Assemblage du haut et du bas.

--	--	--	--	--

- AME 54. Support d'attache du moteur PN 0651000.

--	--	--	--	--

- AME 55. Assemblage porte du poste de pilotage PN 0611299.

--	--	--	--	--

- AME 56. Vitre, porte, et fenêtre de cabine. Assemblage de fenêtre arrière PN 0612134. Assemblage de fenêtre du pilote D PN 0611201-2.

--	--	--	--	--

- AME 57. Assemblage du cadre de porte du poste de pilotage.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

- AME 58. Sièges. Assemblage avant et arrière.

AV				
AR				

- AME 59. Rembourrage et garniture poste de pilotage et cabine.

--	--	--	--	--

- AME 60. Panneaux de plancher poste de pilotage et cabine.

--	--	--	--	--

- AME 61. Supports et assemblage panneau d'instruments.

--	--	--	--	--

- AME 62. Filage électrique et tiges de mise à terre. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 11, section 1, paragraphe 11-2 and section 8, paragraphe 11-96.

--	--	--	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 63.	Connecteurs électrique. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 11, section 8, paragraphe 11-100.					
AME 64.	Structure extérieure. Section avant du fuselage PN 0610000-33. Section avant et centrale PN 0611001-10. Section arrière PN 0612001-10.	XXX			XXX	
AME 65.	Points d'attaches d'aile et de fuselage. Longeron avant station 30.00 (2) longeron arrière station 61.30 (2).	XXX			XXX	
CND ALLER À AME 74						
AME 66.	Points d'attaches d'aile et de fuselage. Bloc de longeron avant du fuselage PN 0613165 (2). Bloc de roulement à billes de longeron arrière du fuselage 0611250 (2).	XXX			XXX	
CND ALLER À AME 75						
AME 67.	Points d'attaches de la tige de support d'aile et de fuselage. Cale d'espacement PN 0613147(2).					
CND ALLER À AME 76						
AME 68.	Points d'attaches du train d'atterrissage principal. Angle PN 0613150(typ).	G			XXX	
		D			XXX	
AME 69.	Support extérieur D PN 0613154-2. Support intérieur D PN 0613151-2. Trousse de renfort PN PSK 1101-1.	061315 4-2			XXX	
		061315 1-2			XXX	
		1101-1			XXX	
AME 70.	Support extérieur G PN 0613154-1. Support intérieur G PN 0613151-1. Trousse de renfort PN PSK 1101-1.	061315 4-1			XXX	
		061315- 1			XXX	
		1101-1			XXX	
AME 71.	Assemblage de charnière de dérive du bas PN 0660134-2.					
AME 72.	Points d'attaches du fuselage au stabilisateur horizontal. Point d'attache arrière station 228.687.					
CND ALLER À AME 77						

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 73. Points d'attaches du fuselage au stabilisateur horizontal. Point d'attache avant station 205.812.

CND ALLER À AME 78				

**CND COMPOSANTES ET STRUCTURE DU FUSELAGE**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

AME 74. Points d'attaches des ailes. Longeron avant station 30.00 (2) Longeron arrière station 61.30 (2). Utiliser la méthode IR sur un minimum de 3 pouces des points d'attaches d'ailes.

AV			XXX	
AR			XXX	

AME 75. Points d'attaches des ailes. Bloc fuselage du longeron avant PN 0613165 (2). Bloc fuselage roulement à billes longeron arrière 0611250 (2). Utiliser la méthode IR.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

➤ AME 76. Points d'attache du fuselage à la tige de support. Cale d'espacement PN 0613147(2). Utiliser la méthode IR sur la cale.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

AME 77. Points d'attaches du fuselage au stabilisateur horizontal. Point d'attache arrière station 228.687. Utiliser la méthode IR.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

**ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE DU FUSELAGE**

**ATTENTION: Pour IM et IR – ne pas nettoyer les composantes avec la méthode de pulvérisation. Les indications peuvent être obscurcies.**

AME 78. Contrôles du moteur à l'arrière de la cabine de pilotage. Assemblage de quadrants PN 3L2188 (si installés).

--	--	--	--	--

AME 79. Contrôles du moteur à l'avant de la cabine de pilotage. Assemblage de quadrant PN 3L2088.

--	--	--	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 80. Manettes de contrôle avant, arrière et gaine protectrice.

AV				
AR				

AME 80A Contrôles de dérive. Pédales avant PN 0660453 (2) Pédales arrières 0660150 (typ) (2).

AV				
AR				

➤ AME 81. Contrôles de dérive. Assemblage de la barre de contrôle PN 0660158(AV) & 066155(AR)

AV				
AR				
NDT Go to AME 103A				

AME 82. Cylindre principal de frein PN 4408E.

AV				
AR				

AME 83. Support avant du cylindre principal PN 132-22010-1 ou 0613007-102.

--	--	--	--	--

AME 84. Support arrière du cylindre principal PN 0600449-1 (2) (si installé).

--	--	--	--	--

AME 85. Moteur actuateur de volets PN M-6520M (typ).

--	--	--	--	--

AME 86. Arbre d'entraînement flexible des volets G PN M4241-5950.

--	--	--	--	--

AME 89. Arbre d'entraînement flexible des volets D PN M4241-6463.

--	--	--	--	--

AME 90. Câbles de contrôle d'ailerons, dans le fuselage. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.

--	--	--	--	--

AME 91. Poulies d'aileron dans le fuselage PN AN 210-4B (2), PN FL3C6 (2)PN F-140 (3). Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8

--	--	--	--	--

AME 92. Assemblage de câble de contrôle de dérive. Inspecter conformément au AC43.12-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.

--	--	--	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 93.	Système de contrôle de dérive. Poulie PN BB-214 (2) poulie PN BB-208 (8). Inspecter conformément au AC43.3-1B, chapitre 7, section 8.					
AME 94.	Assemblage de câble de contrôle de gouvernail de profondeur. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.					
AME 95.	Système de contrôle du gouvernail de profondeur. Poulie PN AN210-4B (3) Poulie PN BB214 (2). Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8.					
AME 96.	Système de contrôle du gouvernail de profondeur. Guignol PN 0660139.					
AME 97.	Assemblage du tube du gouvernail de profondeur PN 0660135.					
AME 98.	Assemblage câble de contrôle du volet compensateur du gouvernail de profondeur. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.					
AME 99.	Système de contrôle du volet compensateur du gouvernail de profondeur. Poulie PN NAS383-1 (4) et PN NAS838-1 (4). Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8.					
AME 100.	Système de frein. Câble de frein arrière double PN 0660105-33(2), câble de frein avant double PN 0660105-34 (2). Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.	AV				
		AR				
AME 101.	Conduites d'alimentation de carburant rigides et flexibles.					

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 102 Emplacement de la batterie.  
Inspecter les structures adjacentes pour les débordements d'acide et la corrosion.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

AME 103. Installation de la poignée et du câble de séparation du remorquage. Inspecter conformément au AC43.13-1B, chapitre 7, section 8, paragraphe 7-149.

--	--	--	--	--

### CND CONTRÔLES DU POSTE DE COMMANDE

AME 103A Utiliser la méthode de rayons X sur le levier d'attache de la pédale de dérive, pilote (AV) et copilote (AR).

AV				
AR				

➤ AME 104 Longeron avant du stabilisateur horizontal à l'interface avec le fuselage.

--	--	--	--	--

➤ AME 105 Supports en V avants et arrières. Méthode IM

--	--	--	--	--

### ÉLÉMENTS DU TRAIN D'ATTERRISSAGE

Soulever l'aéronef à l'aide d'un vérin. **NOTE:** S'assurer que tous les avertissements et consignes de sécurités sont suivies correctement.

AME 106. **AVERTISSEMENT:** Dégonfler les pneus et retirer le cylindre principal de la valve à air avant d'enlever l'écrou de l'essieu du train d'atterrissage principal. Assemblage de roue PN 511960-5 (2)

G				
D				

AME 107. Assemblages de freins PN 9530839 (2).

G				
D				

AME 108. Essieux de train d'atterrissage principal PN 0641124 (2).

G				
D				
CND ALLER À AME 116				

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 109. Train d'atterrissage principal.  
Ressort jambe G et D.

G				
D				
CND ALLER À AME 117				

AME 109A. Jambe de train de queue.  
Assemblage de roue et de pneu PN 2600.  
**AVERTISSEMENT:** Dégonfler le pneu et enlever le cylindre principal de la valve à air avant d'enlever l'écrou de l'essieu du train d'atterrissage principal. .

--	--	--	--	--

AME 110. Jame be train de queue.  
Assemblage de ressort de jambe de train et du connecteur PN 3239.

--	--	--	--	--

AME 111. Jambe de train de queue.  
Assemblage de fourche PN 3224.

--	--	--	--	--

AME 112. Assemblage de ressort à lames  
PN 0642150-20.

--	--	--	--	--

AME 113. Support de jambe de train de queue  
PN 0642150-10.

--	--	--	--	--

AME 114. Point d'ancrage de la roue arrière  
PN 0642105.

--	--	--	--	--

### CND ÉLÉMENTS DU TRAIN D'ATTERRISSAGE

AME 115. Essieu de la jambe de train principal PN 0641124 (2). Utiliser la méthode IR

G				
D				

AME 116. Train d'atterrissage principal.  
Ressorts de jambes G et D.  
Utiliser la méthode IM sur le point d'attache de l'essieu, surface d'attache du support de la conduite de fluide à frein, boulon d'attache et les surfaces de support principales.

G				
D				

### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

AME 117. Repeindre l'aéronef conformément au schéma de peinture de la Ligue des Cadets de l'Air. Appliquer les lettres d'enregistrement conformément au RAC 222.01,(a),(b),(c),(g)(i) et 2.

XXX	XXX	XXX		
-----	-----	-----	--	--

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 118	Vérifier l'alignement du train d'atterrissage principal. Effectuer la vérification conformément au « Description and Maintenance manual ».	XXX			XXX	
AME 119.	Installer l'équipement non-fixe, l'extincteur de fumée, et la trousse de premiers soins.	XXX				
AME 120.	Installer la batterie, sa boîte, et la boîte de ventilation. Connecter la batterie au système électrique.	XXX	XXX	XXX		
AME 121.	Lubrifier l'aéronef tel que décrit dans le « Description and Maintenance manual ».	XXX				
AME 122	Effectuer une vérification du fonctionnement et du débattement des surfaces de contrôle tel que décrit dans le « Description and Maintenance manual ».	XXX				
AME 123.	Installer les instruments moteurs et électriques.	XXX				
AME 124.	Installer le compas magnétique et une carte de déviation de compas valide.	XXX				
AME 124A.	Installer l'altimètre, l'indicateur de vitesse verticale, et indicateurs de vitesse.	XXX	XXX	XXX		
AME 125.	Réenclencher les disjoncteurs.	XXX	XXX	XXX		
AME 126.	Transpondeur, altimètre, radiocompas, radio de communication, antenne et câble d'antenne. Effectuer des vérifications de fonctionnement conformément aux manuels techniques appropriés.	XXX				
AME 127.	Effectuer une vérification du système pitot statique	XXX			XXX	
AME 128.	Système de radiobalise de détresse. Compléter une vérification de fonctionnement au sol.	XXX				

REM	INSP	SNAG	INST	PASS
-----	------	------	------	------

AME 129 Peser l'aéronef. Préparer un nouveau rapport de masse et centrage conformément au AC43.13-1B, chapitre 10, section 2 or CARS Chapitre 571.10(4) item du tableau (h).

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

### **FERMETURE D'INSPECTION**

AME 130. Inspecter l'aéronef complété pour des copeaux et des corps étrangers.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

AME 131. Effectuer une inspection de point fixe (« run-up ») conformément au manuel d'opérations.

XXX			XXX	
-----	--	--	-----	--

AME 132. Certifier que toutes les notes ajoutées dans les Carnets sont complètes, et que les documents de l'aéronef sont entreposés correctement.

XXX				
-----	--	--	--	--

AME 133. Installer tous les couvercles protecteurs.

XXX	XXX	XXX		
-----	-----	-----	--	--

305 CESSNA CTS, LSA ET LSTC À INSTALLER SUR C-FTGA

MODÈLE/TYPE	CTS	NOM	ADRESSE
*305A,C	SA684NE	“Installation of Hoffmann Propeller“	Laudramatics, Ltd Box 1 Brigde Street Waitfield, Vermont 0567-001
305	P-LSA00-173 (installatio n)	“Remove Jasco Alternator”	

# ***L19 Cessna Photos***

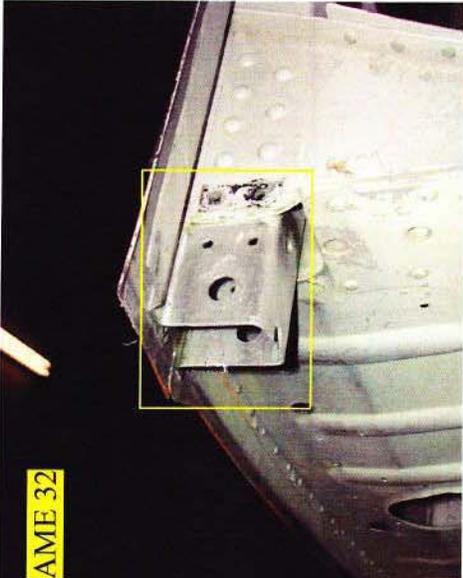
---

# ***NDT Inspection Items***

Date created : 25 November 2004

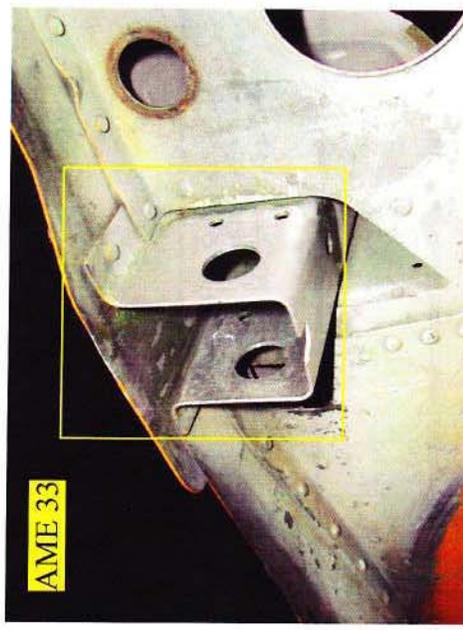
nd by : Mcpl Steve Savage  
NDT Tech  
3 AMS NDT Facility

# 1



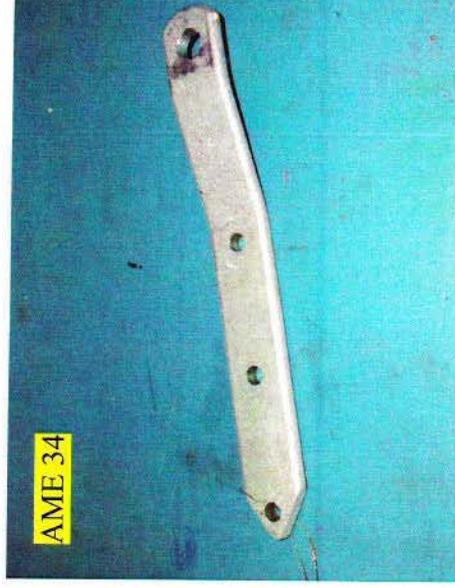
AME 32

Photo # 2



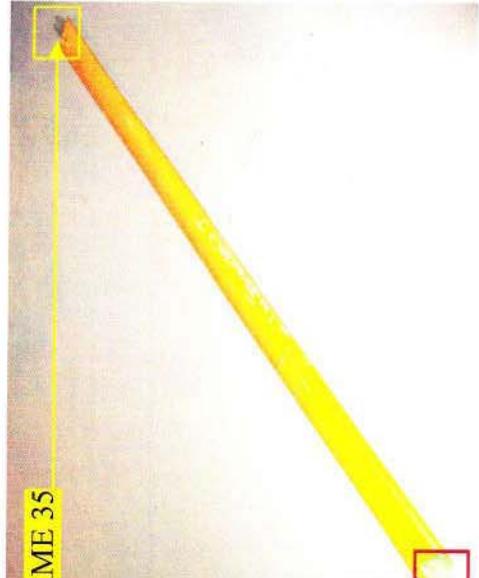
AME 33

Photo # 3



AME 34

# 4



ME 35

Photo # 5

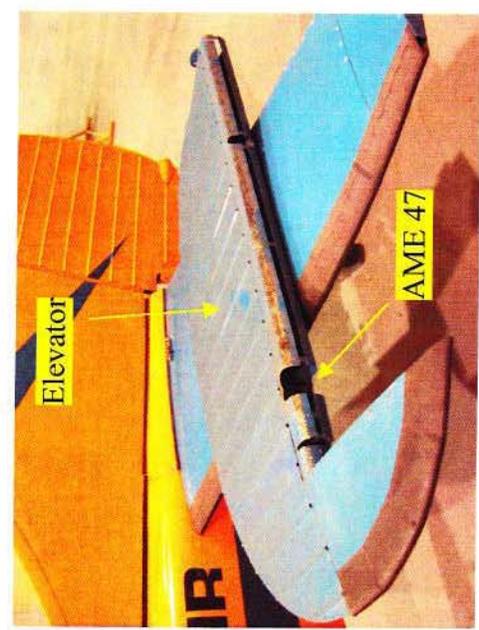


Photo # 6

AME 47



7

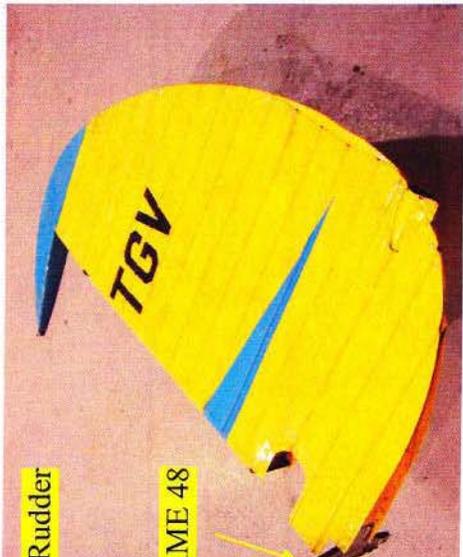


Photo # 8



10

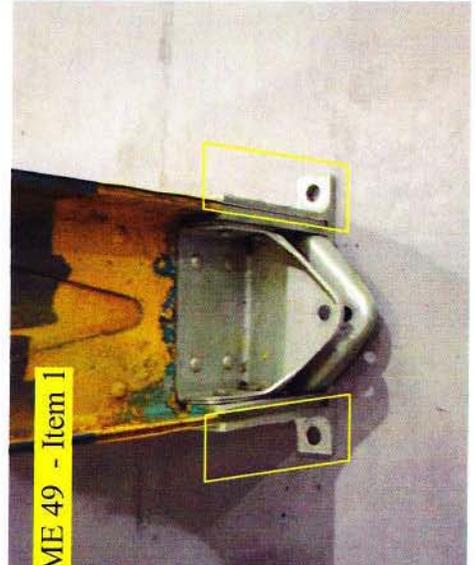


Photo # 11

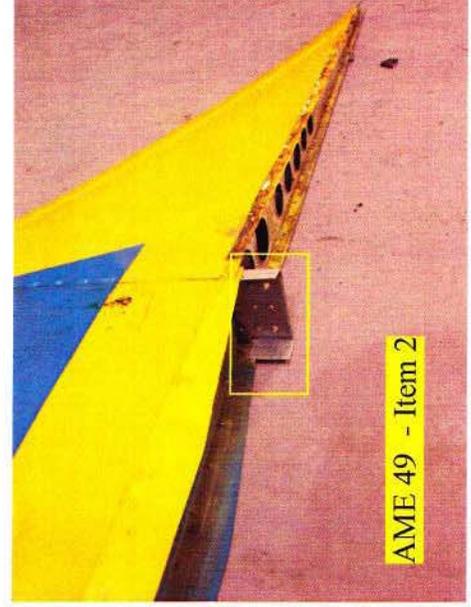


Photo # 9

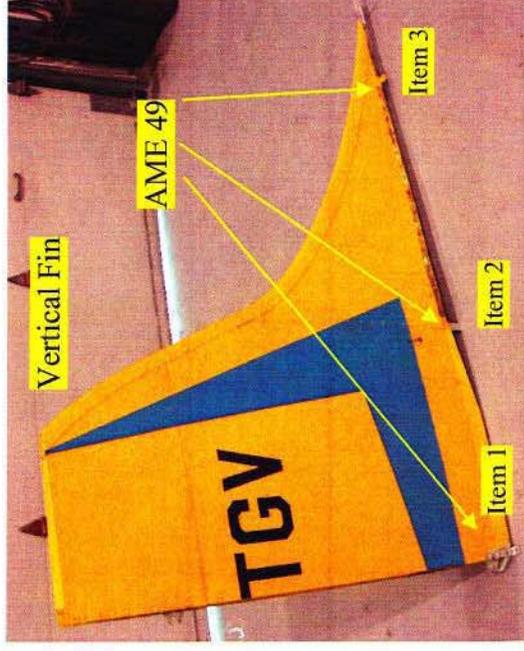
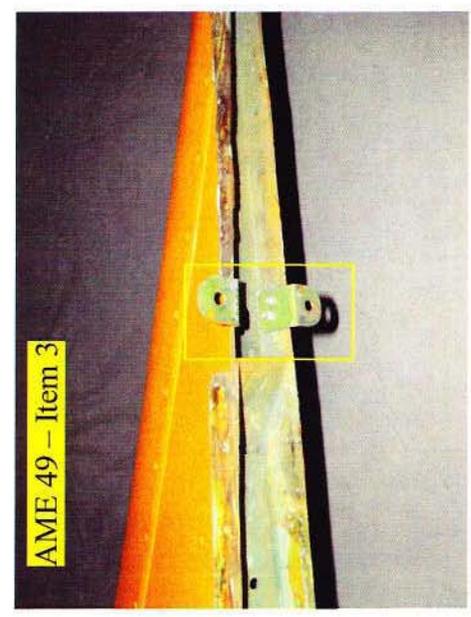
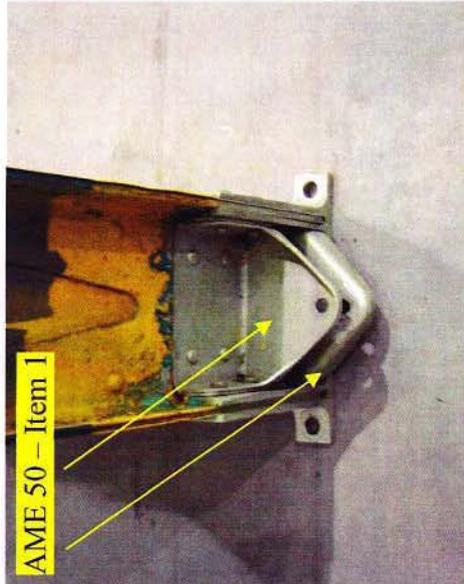


Photo # 12

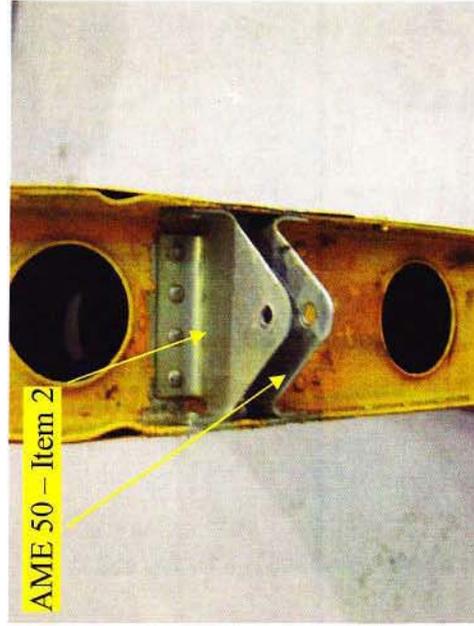


# 13



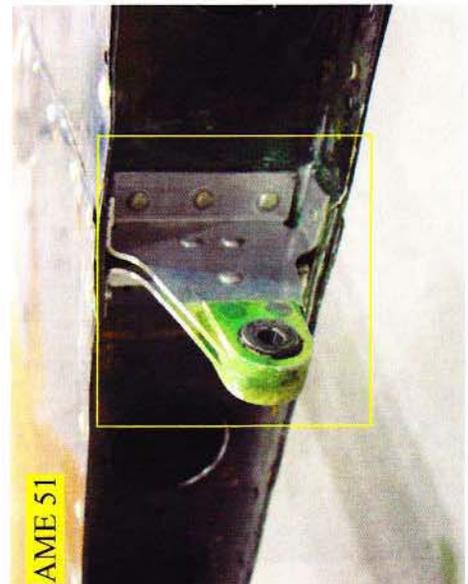
AME 50 - Item 1

Photo # 14



AME 50 - Item 2

# 16



AME 51

Photo # 17

AME 51A

Photo # 15



Horizontal Stabilizer

AME 51

Photo # 18

AME 51A

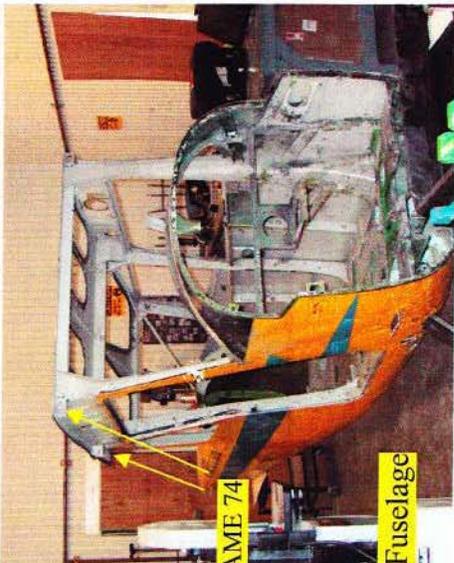


Photo # 20

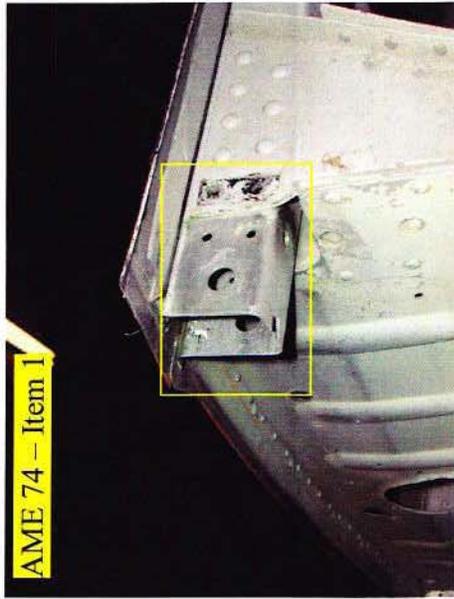


Photo # 21

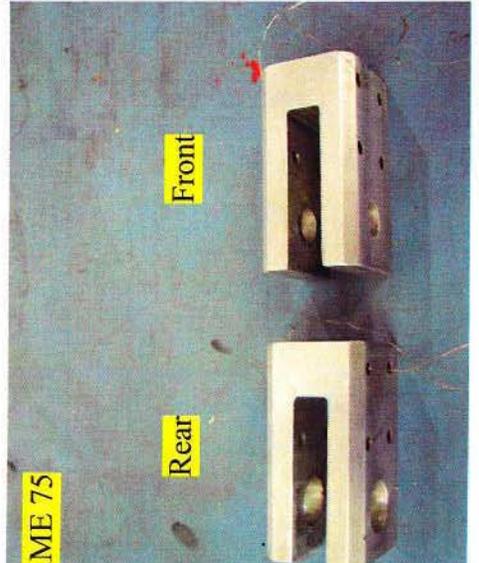
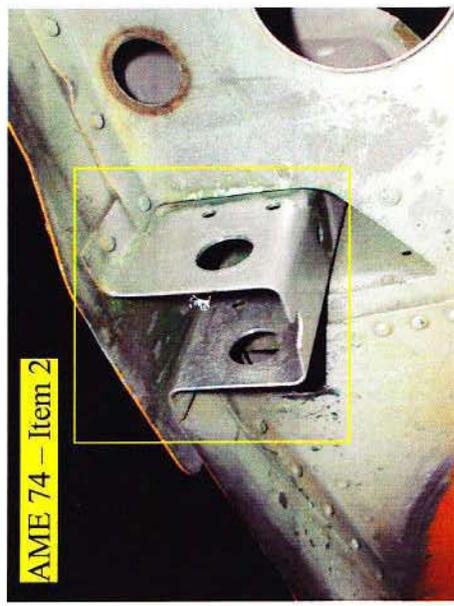


Photo # 23

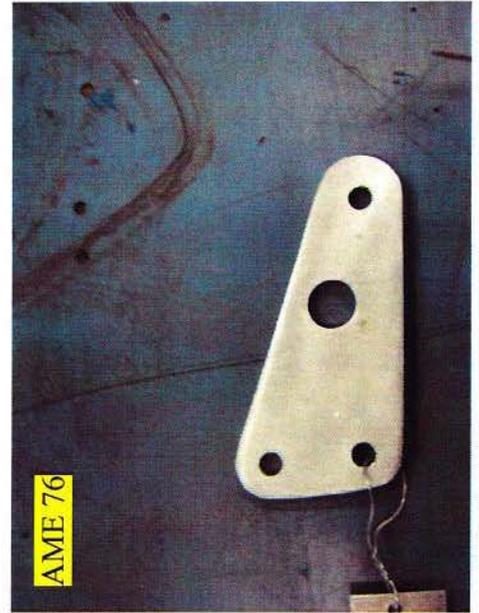
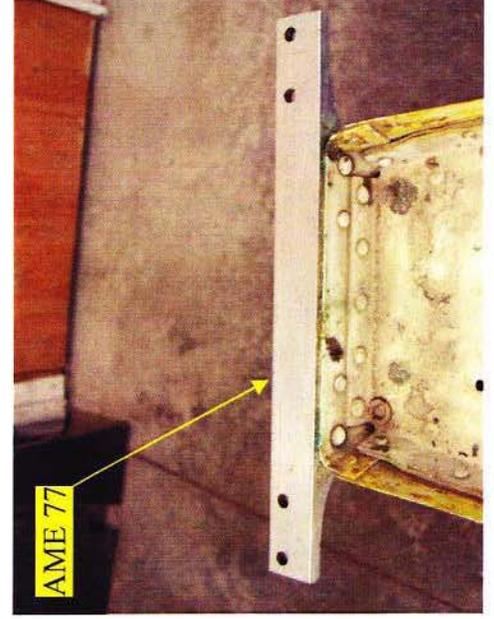


Photo # 24



# 25



Photo # 26

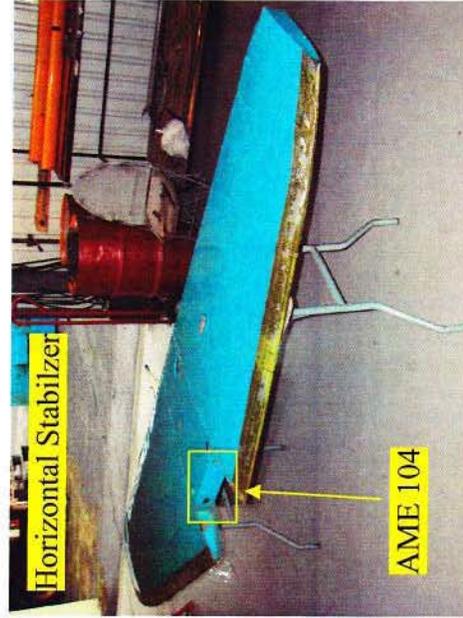
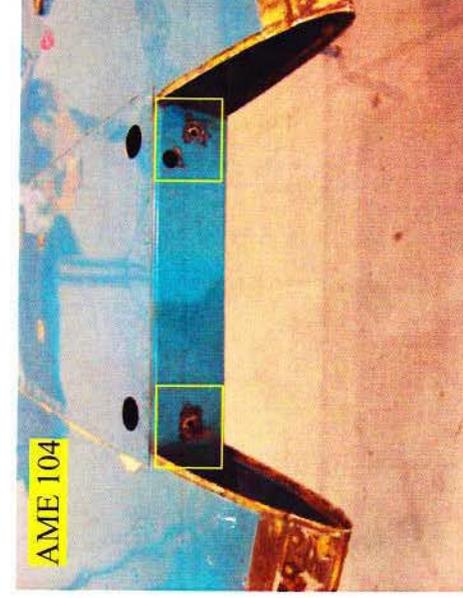


Photo # 27



# 28

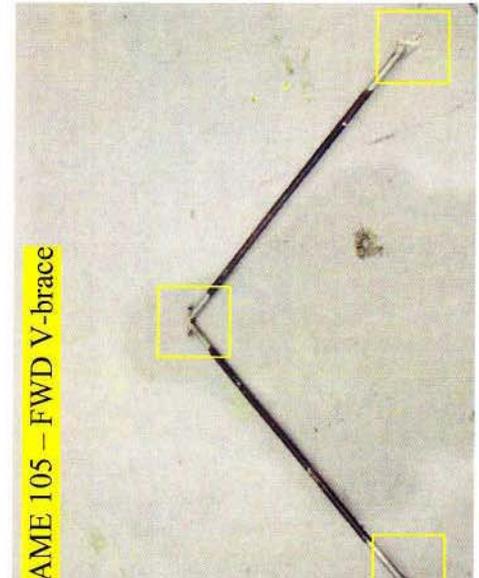


Photo # 29

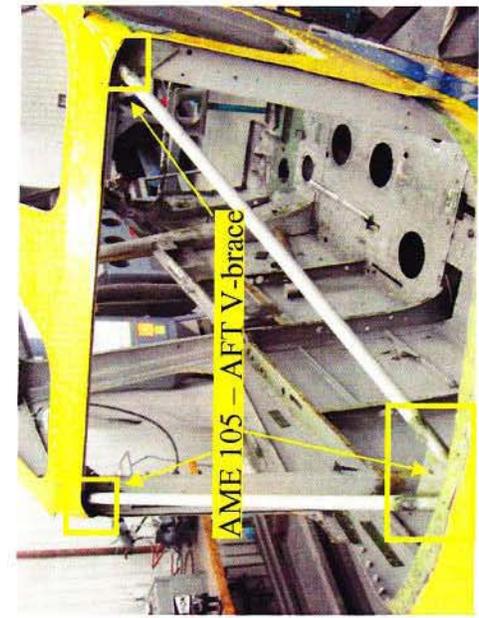
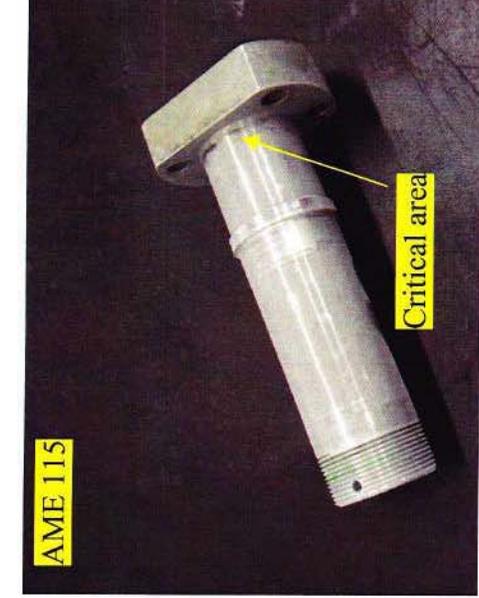
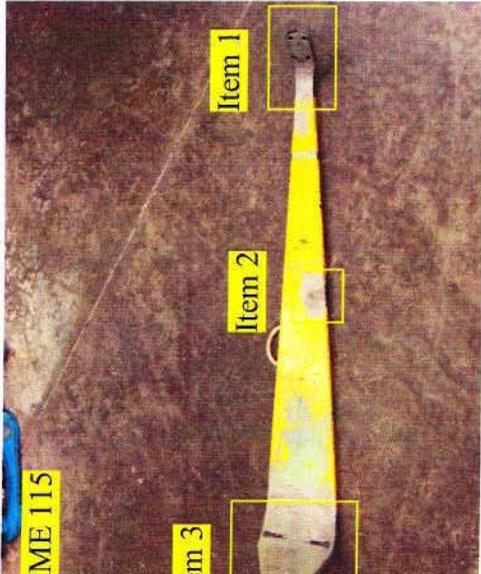


Photo # 30



31



34

Photo # 32

X

Photo # 35

X

Photo # 33

X

Photo # 36

X











Primer: Sherwin-Williams CM0483928 High-Solids Primer  
Yellow: Sherwin-Williams Jet Glo Polyurethane "Air Cadets Yellow" U-013012-C  
Blue: Sherwin-Williams Jet Glo Polyurethane "Aristo Blue" U-00412-C



